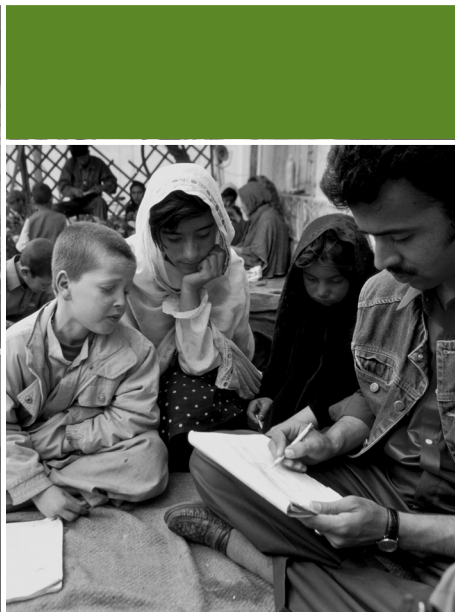




La sécurité des enfants et des jeunes : la protection contre la violence à l'intérieur et à proximité des écoles

Guide d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
sur les programmes visant à rendre les lieux d'apprentissage
sécuritaires et exempts de violence



Janvier 2015

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
200, promenade du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0G4
Canada

Téléphone : 613-944-4000 (région de la capitale nationale) / 1-800-230-6340 (sans frais)

Pour personnes malentendantes ou souffrant de troubles de la parole :
ATS/ATME : 819-953-5023 (appels locaux) / 1-800-331-5018 (sans frais)

Télécopieur : 819-953-6088
Courriel : info@international.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2014

PDF : N° au catalogue : FR-90/2014F
ISBN : 978-0-660-22895-2
MAECD : 14-036

Imprimé au Canada

This publication is also available in English under the title:
*Safety and Security for Children and Youth: Protection
from Violence in and Around Schools*

www.international.gc.ca



Table des matières

Abréviations	ii	3. Exemples d'énoncés de résultats sur la sécurité à l'école.	19
1. Introduction	1	4. Codage du MAECD sur la sécurité à l'école	20
1.1. Une école sécuritaire : définition	2	5. Conclusion	24
1.2. Contexte.	3	Annexe A : Ressources sur la sécurité à l'école.	25
1.2.1. Les engagements internationaux à l'égard de la sécurité dans le secteur de l'éducation	3	Annexe B : Glossaire	31
1.2.2. L'engagement du Canada à assurer un avenir sûr aux enfants	4	Annexe C : Lutter contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements à l'intérieur et à proximité des écoles – échantillons de projets et de programmes . . .	34
1.2.3. La sécurité dans les écoles : les défis.	6	Annexe D : Modèle logique de la stratégie de gestion du rendement pour assurer l'avenir des enfants et des jeunes.	36
2. Les éléments de la programmation pour faire des écoles des milieux sécuritaires et protecteurs	9	Annexe E : La sécurité à l'école – Exemples d'énoncés de résultats et d'indicateurs connexes	38
2.1. Créer un cadre stratégique favorable à la protection des enfants et des jeunes et à des milieux d'apprentissage plus sécuritaires et plus protecteurs.	10		
2.2. Renforcer les écoles à titre d'agentes de protection	12		
2.3. Instaurer des mesures de sécurité particulières pour les écoles dans les situations d'urgence, de conflit, d'après-conflit et de fragilité	15		

Abréviations

ACFODE	Action for Development
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement (ou CAD-OCDE)
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination
EPT	Éducation pour tous
GAR	Gestion axée sur les résultats
INEE	Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence
MAECD	Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
OCDE (voir aussi CAD)	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence américaine pour le développement international
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

1. Introduction

Assurer l'avenir des enfants et des jeunes constitue l'une des cinq priorités du gouvernement du Canada pour l'aide internationale. La Stratégie sur les enfants et les jeunes (2009) place les enfants et les jeunes au centre des efforts du Canada visant à améliorer les résultats de développement. La Stratégie reconnaît qu'il « faut d'abord régler les problèmes de sécurité et de protection si l'on veut que les investissements en santé, en éducation et dans d'autres secteurs débouchent sur des améliorations durables dans la vie des enfants et des jeunes¹ ». Le troisième volet de la Stratégie consiste à assurer un avenir sûr aux filles, aux garçons et aux jeunes, ce qui comprend la sécurité (c.-à-d. la protection) à l'intérieur et à proximité des écoles.

Cette priorité stratégique fait écho à la prise de conscience croissante au sein de la communauté internationale par rapport au fait que les droits des enfants à la protection et à l'éducation sont interdépendants. Les enfants et les jeunes, surtout les filles et les membres d'autres groupes vulnérables, ont besoin de milieux d'apprentissage sécuritaires et protecteurs pour tirer le maximum des investissements dans l'éducation. L'accès équitable à l'éducation passe par la mise en place de milieux d'apprentissage sécuritaires et exempts de mauvais traitements et de violence. C'est également la condition d'une éducation de qualité qui assure des résultats d'apprentissage solides et qui permet à tous – filles, garçons, adolescentes et adolescents – de terminer leurs études.

Malgré les engagements nationaux et internationaux en faveur des droits des enfants, 300 millions d'enfants et de jeunes dans le monde², en particulier des filles et des jeunes femmes, demeurent victimes de violence, d'exploitation et de mauvais traitements. Dans de nombreux cas, les écoles n'agissent pas dans l'intérêt supérieur des enfants et exposent ces derniers à des situations dommageables et à la violence. Ce faisant, elles nient aux enfants le droit à l'éducation et à la protection que leur confère la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989). Les normes en matière d'égalité entre les sexes, les pratiques nuisibles, la pauvreté et une culture d'exploitation et de violence contribuent à créer un climat d'insécurité à l'intérieur et à proximité des écoles. La situation est aggravée dans les situations d'urgence et dans les États fragiles et touchés par un conflit.

Pour s'attaquer aux questions liées à la sécurité dans les écoles, il faut créer un environnement stratégique favorable et veiller à ce que des mécanismes appropriés soient en place pour éliminer toutes les formes de préjudice (les sévices physiques, sexuels et psychologiques, l'exploitation et la négligence) que les enfants et les jeunes, particulièrement les filles, subissent à l'école et sur le chemin de l'école³. Il faut aussi créer une culture d'inclusion et de tolérance favorisée par les programmes d'études, au moyen de l'application d'approches participatives et axées sur l'enfant et, de manière générale, de l'amélioration de la qualité des services d'éducation.

1. Agence canadienne de développement international, *Assurer un avenir aux enfants et aux jeunes : Stratégie de l'ACDI sur les enfants et les jeunes*, 2009, SGDE n° 5675273, p. 7.
2. Site Web d'UNICEF Canada : <http://www.unicef.ca/fr/un-enfant-a-besoin-de-votre-aide>.
3. Paulo Sergio Pinheiro, *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*, New York, Nations Unies, 2006.

Les organisations comme l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Plan International, Aide à l'enfance (Save the Children), ActionAid, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et l'Agence française de développement, ainsi que les réseaux mondiaux sur l'éducation et la protection, comme le Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE) et le Groupe de travail sur la protection de l'enfant, ont accompli beaucoup de travail pour faire en sorte que les écoles soient des lieux sécuritaires et protecteurs pour les enfants et les jeunes. Toutefois, à cause de la nature complexe de la question et de la diversité des contextes socioculturels et économiques, les programmes et le dialogue politique dans ce domaine ont pris des formes diverses. Par son travail visant à rendre les écoles plus sécuritaires, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (MAECD) souhaite contribuer à une approche globale, équitable et sensible au genre en matière de protection des enfants dans le secteur de l'éducation.

Le présent guide se veut une ressource destinée à aider les agents et les partenaires du MAECD à évaluer, planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer les programmes, projets et activités axés sur la sécurité à l'intérieur et à proximité des écoles. Il définit les enjeux actuels de la protection des enfants dans le secteur de l'éducation et les principaux facteurs à considérer pour agir sur ces enjeux, dont l'importance d'une collaboration efficace entre les ministères responsables, notamment le ministère de l'Éducation. En outre, il décrit des moyens d'appuyer les partenaires et les intervenants

nationaux et locaux afin d'offrir des milieux d'apprentissage sécuritaires et positifs aux filles, aux garçons et aux jeunes, grâce à des approches axées sur les résultats et les droits qui tiennent compte des impératifs de l'égalité entre les sexes.

1.1. Une école sécuritaire : définition

Une école sécuritaire offre un climat positif et accueillant à tous les élèves, sans discrimination. Elle fournit un milieu d'apprentissage dans lequel tous les enfants, garçons et filles, sont « à l'abri de la peur, de l'angoisse, du danger, de la maladie, de l'exploitation, et de tout préjudice ou de toute atteinte⁴ ». Ce milieu promeut la sécurité, l'inclusion, l'égalité entre les sexes, le soutien aux études, les relations interpersonnelles saines, la participation des enfants et la lutte contre la discrimination et les mauvais traitements. Il reconnaît les besoins particuliers et accorde une attention particulière à la violence fondée sur le sexe, aux mauvais traitements infligés aux filles, aux garçons et aux jeunes marginalisés et à l'inclusion des enfants et jeunes difficilement accessibles.

Des écoles et des milieux d'apprentissage sécuritaires⁵ offrent un environnement physique (bâtiment scolaire, installations et équipement) qui met les enfants et les jeunes à l'abri des préjudices physiques et des influences nuisibles de l'extérieur. Ils se caractérisent par une infrastructure qui se conforme aux normes de sécurité, résiste aux tremblements de terre et à d'autres catastrophes naturelles et ne contient pas de matériaux dangereux. L'infrastructure scolaire doit également tenir compte des besoins distincts de divers groupes d'enfants (toilettes séparées pour les filles et les garçons, mesures d'adaptation pour les élèves handicapés, etc.).

4. UNICEF, *Manuel – Écoles amies des enfants*, chapitre 5, « L'école en tant que milieu protecteur », 2009, p. 3.

5. Les expressions « milieux d'apprentissage » ou « lieux d'apprentissage » englobent les écoles et les lieux d'apprentissage à l'extérieur du système scolaire officiel.

Une école sécuritaire doit « créer un environnement sain, sûr et protecteur en mettant en œuvre des services de santé, de nutrition, d’approvisionnement en eau et d’assainissement, ainsi que des codes de conduite contre la violence⁶ ». Des mécanismes d’aiguillage sont en place pour que des services sociaux de base soient immédiatement mis à la disposition des enfants et des jeunes, plus précisément ceux qui ont besoin d’une protection particulière.

Une école sécuritaire outille les filles, les garçons, les jeunes, les parents, le personnel enseignant, les administrateurs et les membres de la collectivité afin qu’ils agissent comme agents actifs pour exiger des écoles à l’abri de la violence. Elle encourage l’utilisation de méthodes disciplinaires positives et d’une pédagogie axée sur l’enfant qui favorise la participation active des élèves au processus d’enseignement, ce qui accroît les probabilités de réussite et de persévérance scolaires de tous les enfants. Elle permet aux élèves, aux enseignants, au personnel non enseignant et aux parents de créer une culture de respect mutuel et respecte les droits de la personne. Des mécanismes sont mis en place, au moyen de la participation active des élèves, garçons et filles, et avec l’appui de la collectivité, pour prévenir la violence (y compris la violence et les mauvais traitements fondés sur le sexe) à l’intérieur et à proximité des écoles. Elle veille en outre à ce que les incidents violents soient signalés, à ce que les victimes obtiennent les soins et le soutien appropriés, et à ce que les auteurs soient identifiés et punis en conséquence.

Enfin, une école sécuritaire possède un plan d’évacuation et procède régulièrement à des exercices d’évacuation afin de pouvoir réagir rapidement et de façon sécuritaire en cas d’urgence, de conflit et d’après-conflit et en situation de fragilité.

Vous trouverez des définitions supplémentaires à l’**annexe B**.

6. UNICEF, *Manuel – Écoles amies des enfants*, op. cit.

1.2. Contexte

1.2.1. Les engagements internationaux à l’égard de la sécurité dans le secteur de l’éducation

Par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant (1989), la communauté mondiale s’est engagée à protéger les droits des enfants, qui comprennent l’accès des enfants et des jeunes à une éducation de qualité. La Convention et ses protocoles facultatifs, de pair avec la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDAW), adoptée en 1979 par l’Assemblée générale des Nations Unies (article 10), engagent les États signataires à reconnaître le droit de tous les enfants, filles et garçons, à une éducation qui vise les objectifs suivants :

- établir des normes de tolérance et de respect, y compris l’application de la discipline scolaire « d’une manière compatible avec la dignité de l’enfant en tant qu’être humain » (article 28);
- « favoriser l’épanouissement de la personnalité de l’enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités » et « préparer l’enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d’égalité entre les sexes et d’amitié entre tous les peuples » (article 29);
- « protéger l’enfant contre toute forme de violence, d’atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d’abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d’exploitation, y compris la violence sexuelle » pendant qu’il est à l’école et sous la surveillance du personnel enseignant (article 19);

- prendre des mesures appropriées « pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices [...] ou de conflit armé [...] dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant » (article 39);
- prendre des mesures particulières pour que les enfants handicapés « bénéficient de ces services de façon propre à assurer une intégration sociale aussi complète que possible et leur épanouissement personnel, y compris dans le domaine culturel et spirituel » (article 23).

La question de la violence envers les enfants a retenu l'attention à l'échelle internationale lorsque les Nations Unies ont réalisé, en 2006, une étude sur la violence faite aux enfants dans cinq milieux : la famille, l'école, les établissements de soins et les centres de détention, les lieux de travail et les collectivités. L'étude a mené à la nomination, en 2009, d'une représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, qui agit à titre de défenseure mondiale indépendante pour catalyser des activités dans l'ensemble des régions, des secteurs et des milieux où les enfants sont susceptibles d'être victimes de violence.

En conformité avec les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels, sous la responsabilité du Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés⁷, le droit international humanitaire stipule que les écoles et les hôpitaux sont des lieux civils protégés et doivent être des zones de paix où les enfants sont protégés, même en période de conflit. En juillet 2011, le Conseil de sécurité a ajouté les attaques directes contre les écoles et les hôpitaux dans la Résolution 1612, comme déclencheurs du

Mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur le sort des enfants en période de conflit armé.

Ces engagements visent à faire en sorte que tous les enfants, plus précisément ceux qui risquent déjà d'être en danger, aient accès à des lieux d'enseignement sécuritaires et soient protégés pendant leurs activités d'apprentissage.

1.2.2. L'engagement du Canada à assurer un avenir sûr aux enfants

Le Canada est depuis longtemps un chef de file mondial dans le domaine des droits des enfants. Parmi ses réalisations, il a coprésidé le Sommet mondial pour les enfants (1990), il a participé à la rédaction de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et il continue d'influencer les engagements internationaux concernant les enfants.

La promotion et la protection des droits de la personne font partie intégrante de la politique étrangère du Canada; c'est en raison de la vulnérabilité particulière des enfants que leurs droits constituent une préoccupation importante. Voici des exemples clés du leadership exercé par le Canada à cet égard :

- Le Canada a joué un rôle de premier plan en suscitant un élan international en vue de s'attaquer à la question du mariage précoce et forcé des enfants. Plus récemment, à l'automne 2014, de concert avec la Zambie, nous avons influencé l'élaboration d'une première résolution de fond des Nations Unies sur la question, laquelle a été adoptée par consensus avec l'appui de 116 co-parrains.
- Le Canada préside le Groupe des amis sur les enfants et les conflits armés aux Nations Unies.

7. Nations Unies, *Le sort des enfants en temps de conflit armé, Dixième rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés*, 23 avril 2011.

- Dans le cadre de sa participation aux dossiers touchant le travail et l'emploi, y compris le travail des enfants, à la Conférence mondiale sur le travail des enfants tenue à La Haye en mai 2010, le Canada a appuyé fermement la négociation et l'adoption d'une feuille de route visant à « augmenter de manière substantielle » les efforts mondiaux pour éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici 2016.
- En 2012, le gouvernement du Canada a lancé le Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes à des fins de travail forcé ou d'exploitation sexuelle, ce qui comprend la traite des enfants. Le Plan s'inspire du Protocole des Nations Unies visant à prévenir, à réprimer et à punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Le Canada appuie depuis longtemps des programmes qui font progresser la protection des enfants et des jeunes. Il a d'ailleurs obtenu une reconnaissance internationale grâce à son plan d'action pour la protection des enfants (2001-2005), qui a orienté la recherche, la programmation et le dialogue politique sur la protection des enfants, les droits des enfants et la participation des enfants et des jeunes. Le Plan d'action du Canada en matière d'éducation de base (2000-2005) établissait que l'éducation de base de qualité était une « forme puissante de protection des enfants⁸ » et appuyait la création de systèmes scolaires et d'écoles mettant de l'avant les valeurs que sont le respect des droits de la personne, la paix et la tolérance.

Le troisième domaine d'intervention de la stratégie sur les enfants et les jeunes de 2009 consiste à

assurer un avenir sûr aux enfants et aux jeunes. À cet égard, le MAECD s'emploie :

- à renforcer et à instaurer des cadres nationaux pour protéger les droits fondamentaux des enfants et des jeunes, et à raffermir la capacité du secteur public à protéger les enfants et les jeunes – en particulier les filles – qui risquent d'être victimes de violence, d'exploitation et de mauvais traitements;
- à veiller à ce que les écoles soient sécuritaires, à ce qu'on n'y observe ni violence ni mauvais traitements et à ce qu'elles offrent aux enfants un environnement propice à l'apprentissage;
- à appuyer les efforts déployés pour que les jeunes à risque deviennent des membres productifs de la société et trouvent d'autres avenues que la violence et la criminalité.

Le Ministère reconnaît que les questions de sécurité touchant les enfants et les jeunes sont cruciales si l'on souhaite que la programmation sur les enfants et les jeunes qui est mise en œuvre dans le cadre de la stratégie atteigne les résultats escomptés, de sorte que les enfants et les jeunes aient les meilleures chances possible de devenir des adultes en santé et productifs. Au moyen de sa programmation, le MAECD favorise des milieux d'apprentissage sécuritaires, accessibles, inclusifs et qui assurent l'égalité entre les garçons et les filles, les femmes et les hommes. Tout en poursuivant ces objectifs, le Ministère accorde une attention particulière à des questions comme la viabilité de l'environnement, les droits de la personne et la gouvernance. Dans les situations d'urgence, de conflit ou de fragilité, le MAECD veille également à ce que les enfants et les jeunes aient accès à des services et à des débouchés pertinents et appropriés⁹.

8. Agence canadienne de développement international, *Plan d'action de l'ACDI en matière d'éducation de base*, avril 2002, p. 6.

9. Agence canadienne de développement international, *Stratégie de l'ACDI sur les enfants et les jeunes*, op. cit., p. 3.

1.2.3. La sécurité dans les écoles : les défis

Malgré les efforts croissants déployés sur la scène internationale pour s'attaquer à la question de la protection des enfants, notamment de la sécurité dans les écoles, les États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant reconnaissent qu'il « subsiste [...] d'importantes lacunes pour assurer une protection efficace des enfants¹⁰ » et que la majorité des pays en développement doivent affronter de nombreuses difficultés à cet égard, entre autres :

- la faiblesse des lois, des politiques et des règlements (à l'échelon national et local) en matière de protection des enfants à l'intérieur et à proximité des écoles ou des lieux d'apprentissage qui ne font pas partie du système scolaire officiel;
- les lacunes dans les programmes de formation des administrateurs scolaires et des enseignants concernant l'utilisation de méthodes disciplinaires non coercitives et leur capacité à fournir des milieux d'apprentissage stables, inclusifs et non sexistes qui habilite les enfants et les jeunes à se protéger et à protéger leurs pairs;
- les lacunes dans les programmes d'études et le matériel d'apprentissage actuels portant sur les droits de la personne, l'égalité entre les sexes, l'inclusion et la consolidation de la paix;
- la piètre qualité de l'infrastructure scolaire et de l'environnement physique;
- le manque de mécanismes de protection dans les écoles et les collectivités pour prévenir et gérer les cas de violence et de mauvais traitements (y compris les services de signalement et de soutien) qui se produisent à l'intérieur et à proximité des écoles;

- le faible niveau de sensibilisation des familles et des collectivités aux droits des enfants (y compris l'égalité entre les sexes) et à la violence en milieu scolaire;
- le manque d'attention, d'orientation et de soutien de la part des associations d'enseignants;
- la rareté des données sur les questions de protection des enfants (y compris la sécurité dans les écoles, notamment en ce qui concerne la violence sexiste) pour appuyer des activités de plaidoyer et d'élaboration de politiques fondées sur les faits.

En règle générale, un virage culturel est nécessaire dans de nombreux pays afin de modifier les pratiques et les comportements en ce qui concerne la protection des enfants. Ce virage exige un engagement et des investissements nationaux à long terme.

Les lacunes énumérées précédemment génèrent des milieux d'enseignement non sécuritaires pour des millions d'enfants et de jeunes, particulièrement les groupes marginalisés et les filles. L'insuffisance de la sécurité dans les écoles peut prendre diverses formes : manque de sécurité personnelle (y compris l'incapacité de protéger les enfants contre les risques pour la santé, les accidents de la circulation et d'autres préjudices corporels), insécurité, ou encore mauvais traitements ou autres formes de violence infligés aux élèves ou se produisant entre eux. Chaque année dans le monde, selon Plan International, 246 millions de garçons et de filles sont victimes de violence à l'école¹¹. L'enquête des Nations Unies sur la violence envers les enfants réalisée en 2012 a révélé que seulement 20 % des États répondants avaient interdit tout châtiment corporel dans tous les milieux; les châtiments corporels comme les coups ou la bastonnade demeurent des pratiques courantes dans les écoles d'un grand nombre de pays. Selon des études

10. Nations Unies, *Rapport annuel de la représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants à l'Assemblée générale*, août 2012, p. 19.

11. Plan Canada, *Le droit d'une fille d'apprendre sans peur : Lutter pour mettre fin à la violence basée sur le genre en milieu scolaire*, édition canadienne, Toronto, 2012, p. 13.

récentes en Afrique centrale et de l'Ouest, plus de 50 % des écoliers ont déclaré avoir été battus ou avoir subi d'autres châtiments dégradants¹². On a constaté la même situation dans d'autres régions du monde, par exemple en Asie du Sud et dans le Pacifique, où les châtiments corporels et d'autres formes de mauvais traitements à l'école sont considérés par les enseignants, les parents et les enfants comme un élément du processus d'enseignement¹³.

Le harcèlement et l'exploitation sexuels des filles par les enseignants sont également une tendance observée dans plusieurs pays. Dans tous les pays africains où des questions ont porté sur l'intimidation, l'enquête mondiale sur la santé en milieu scolaire, effectuée par l'Organisation mondiale de la Santé, a révélé que plus de la moitié des élèves avaient subi de l'intimidation au cours des 30 jours précédents¹⁴. L'intimidation ou la violence psychologique peut provenir du personnel enseignant ou des élèves. Les enfants handicapés et ceux issus de groupes minoritaires, migrants et réfugiés courent un risque accru de mauvais traitements, de négligence, de stigmatisation et d'exploitation.

Les enfants et les jeunes sont également exposés à la violence sur le chemin de l'école. À cet égard, la majorité des études effectuées dans la région de l'Afrique centrale et de l'Ouest¹⁵ ont permis de constater que l'exploitation sexuelle perpétrée par des adultes, habituellement des hommes, à l'endroit des enfants, en particulier des filles, pendant qu'ils faisaient la navette entre l'école et la maison, était assez courante. Ces adultes peuvent être des personnes connues des enfants (amis de la famille, chauffeurs d'autobus) ou des étrangers (jeunes hommes de la collectivité, soldats dans des zones

de conflit ou qui sortent d'un conflit). Au Ghana, une étude récente a dévoilé que 39,5 % des personnes qui agressent sexuellement les enfants sur le chemin de l'école sont des voisins, 12,8 % des membres de la famille et 13,7 % des hommes de la collectivité. Les mêmes tendances sont observées dans d'autres régions du monde (en Asie du Sud et dans le Pacifique par exemple). En Amérique latine, un autre problème est l'insécurité créée par les gangs et la traite des enfants à l'intérieur ou à proximité des écoles. Une étude réalisée en 2002 par l'UNESCO à Brasilia¹⁶ a révélé que 4 % des élèves interrogés portaient une arme à feu pour se protéger à l'école et aux alentours.

Selon le Rapport du représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés de 2011¹⁷, les attaques contre les écoles sont très préoccupantes et tendent à augmenter. L'infrastructure d'écoles a été détruite par des combattants armés, et des élèves et des enseignants ont été agressés, menacés ou intimidés. Dans certaines situations, les filles et les écoles de filles sont délibérément visées. L'utilisation d'écoles par des éléments armés a, dans certains cas, compromis leur caractère civil et mis les élèves et les enseignants en danger. Dans les zones touchées par un conflit, les enfants d'âge scolaire risquent davantage d'être recrutés par des groupes armés, surtout dans les contextes marqués par la pauvreté.

Les conséquences de la violence et de l'exploitation à l'intérieur et à proximité des écoles sont vastes et variées. Elles englobent les blessures corporelles, l'infection par le VIH ou d'autres infections transmises sexuellement, les grossesses non désirées, les traumatismes psychologiques, la dépression et

12. Laetitia Antonowicz, *Trop souvent en silence : Un rapport sur la violence en Afrique de l'Ouest et du Centre*, commandé par l'UNICEF, Plan West Africa, Save the Children Sweden, West Africa et ActionAid, 2010, p. 19.

13. East Asia and the Pacific, *Violence against Children in Schools*, numéro 7, coalition d'organismes, organismes responsables : Plan International et l'UNESCO, droits d'auteur, 2006, p. 2.

14. Laetitia Antonowicz, *op. cit.*, p. 30.

15. Laetitia Antonowicz, *Ibid.*, p. 23.

16. Miriam Abramovay et Maria Das Gracas Rua, *Violencias nas Escolas*, UNESCO, Brésil, 2002.

17. Nations Unies, *Rapport du représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés*, avril 2011, p. 55.

l'abandon scolaire. L'étude des Nations Unies sur la violence à l'endroit des enfants confirme que la violence réduit la capacité d'un enfant à se déplacer entre la maison et l'école, à apprendre efficacement pendant qu'il est en classe et à demeurer aux études assez longtemps pour tirer des avantages de l'éducation¹⁸. Elle nuit à la capacité des enfants et

des jeunes de transformer leur vie et d'agir à titre d'agents de changement dans leur collectivité. Ces conséquences négatives sont aggravées en situation d'urgence et dans les pays touchés par un conflit, ainsi que dans les États fragiles où le milieu de vie des enfants est plutôt précaire et ne parvient pas à offrir protection et soutien à ces derniers.

18. Pinheiro, 2006, *op. cit.*

2. Les éléments de la programmation pour faire des écoles des milieux sécuritaires et protecteurs

En 2011, consciente de l'importance cruciale de l'éducation pour protéger les droits des enfants et de l'utilisation des écoles sans violence comme catalyseurs pour lutter contre la violence dans les collectivités qu'elles desservent, la représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants a uni ses forces à celles du gouvernement de la Norvège et du Conseil de l'Europe pour organiser une consultation de spécialistes sur ce sujet. Les participants à la rencontre ont préconisé une stratégie multidimensionnelle et établi cinq principes de bonne pratique caractérisant l'école sécuritaire¹⁹.

Le Canada reconnaît l'immense potentiel d'une éducation de qualité pour réduire la pauvreté et favoriser le développement social et la croissance économique dans les pays partenaires du MAECD. Conformément à la stratégie sur les enfants et les jeunes de 2009, le Ministère appuie des réformes dans les secteurs de l'éducation et de la protection des enfants au moyen de diverses modalités d'aide, comme le soutien budgétaire général et sectoriel, et l'aide par projet. En partenariat avec des organisations canadiennes, le MAECD appuie les initiatives locales qui visent à rendre l'éducation de base de

qualité et les possibilités d'apprentissage plus accessibles à tous les enfants et les jeunes, notamment aux filles et aux autres groupes marginalisés. Les contributions du Canada respectent les principes de l'efficacité de l'aide que sont l'appropriation, l'alignement, la coordination et l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle, car ils servent de points de référence pour accroître la cohérence, les retombées et l'efficacité des programmes du Ministère dans le secteur de l'éducation.

La présente section du guide exposera les **principales considérations relatives à la programmation** pour faire des écoles des milieux sécuritaires et protecteurs. Le volet lié à la protection peut être intégré à chacun des aspects du processus d'enseignement (dont l'élaboration des politiques, les programmes d'études, la formation des enseignants, l'inspection des écoles, l'évaluation et l'infrastructure). La programmation du MAECD appuiera deux niveaux d'intervention :

- le travail en amont avec les gouvernements et les autres intervenants (au moyen d'approches-programmes et dans le contexte de projets et de programmes multilatéraux et bilatéraux)

19. Ces principes sont :

- Des stratégies globales, participatives et axées sur l'enfant pour mettre fin à la violence à l'école;
- Un partenariat avec les enfants pour contrer l'invisibilité de la violence;
- Le renforcement du rôle crucial des enseignants et du personnel scolaire par la fourniture de compétences, de formation, de soutien et de ressources;
- La disponibilité de données et d'études sur la violence dans les écoles pour révéler la face cachée de la violence et s'attaquer à ses causes profondes;
- Le renforcement de la protection juridique des enfants contre la violence au moyen d'une interdiction sans équivoque de toutes les formes de violence.

pour créer, tant à l'échelon national que local, un environnement stratégique favorable à la sécurité des enfants et des jeunes dans les écoles et dans les milieux d'apprentissage;

- l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives locales dans les collectivités et les écoles (au moyen de projets et de programmes précis) qui favorisent la sécurité en milieu scolaire (ce qui comprend les activités ciblées pour l'inclusion des garçons et des filles ayant besoin d'une protection particulière).

Une attention particulière doit être accordée à la réduction des risques associés aux catastrophes, ainsi qu'à l'éducation et à la protection dans les situations d'urgence, dans les pays touchés par un conflit et dans les États fragiles.

2.1. Créer un cadre stratégique favorable à la protection des enfants et des jeunes et à des milieux d'apprentissage plus sécuritaires et plus protecteurs

Dans l'enquête de 2011 de la représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants²⁰, plusieurs gouvernements ont reconnu que les cadres actuels sur la protection des enfants étaient fragmentés ou à des stades différents d'élaboration. Dans très peu de cas, des politiques et des règlements sectoriels avaient été mis en place à propos des problèmes de violence dans tous les milieux (y compris les écoles et d'autres milieux d'apprentissage).

Pour produire des effets positifs durables à grande échelle, les initiatives visant à mettre les écoles à l'abri de la violence doivent être renforcées par un cadre législatif et stratégique global, s'insérer dans un programme d'action national plus vaste sur la protection des enfants, et être intégrées dans

l'ensemble du secteur de l'éducation et dans d'autres secteurs pertinents (p. ex. la santé, la gouvernance, la société civile, la justice, les services sociaux et la planification). Les lois, les politiques, les normes professionnelles et les règlements scolaires qui interdisent l'exploitation et la violence constituent une étape importante pour assurer la protection des élèves à l'école.

Ces mécanismes sont plus efficaces lorsqu'ils sont harmonisés à tous les niveaux (intergouvernemental, national, local et scolaire) et lorsqu'ils sont diffusés, appliqués, suivis et respectés. Les processus participatifs qui englobent l'ensemble des intervenants (responsables des politiques, parlementaires, planificateurs, donateurs, partenaires du développement, organisations de la société civile, y compris syndicats d'enseignants, autorités locales, groupes de femmes, organisations de défense des droits de la personne, dirigeants religieux, collectivités, parents et représentants des jeunes) sont un facteur clé de réussite. Des associations d'enseignants plus solides et responsables pourraient jouer un rôle de premier plan dans la promotion de milieux d'apprentissage plus sécuritaires.

En renforçant ces politiques, il importe de veiller à ce qu'elles soient :

- insérées dans un cadre législatif et stratégique national plus vaste qui porte sur la protection, au moyen d'un processus participatif;
- intégrées aux politiques en matière de protection des enfants et alignées sur celles-ci;
- soutenues par une coordination intersectorielle et interministérielle;
- jumelées à des stratégies visant à lever la pression exercée sur les élèves (notamment sur les filles et les enfants marginalisés) pour qu'ils tolèrent la violence, et à éliminer les inégalités entre les sexes et la violence sexiste;

20. Nations Unies, *Rapport annuel de la représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants à l'Assemblée générale*, op. cit., p. 19.

- fondées sur des faits, ce qui nécessite un mécanisme centralisé pour consigner les actes de violence, en effectuer le suivi et établir des rapports sur ceux-ci dans tous les types d'établissements d'enseignement;
- accompagnées d'un calendrier de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation;
- assorties de ressources financières suffisantes.
- un appui technique et financier aux associations d'enseignants afin d'élaborer et d'adopter des règles de déontologie et des codes de conduite qui traitent de la protection des enfants, de l'équité et de l'égalité entre les sexes;
- un appui technique et financier à l'élaboration de programmes d'études nationaux inclusifs qui promeuvent l'égalité entre les sexes, ainsi que de programmes de formation des enseignants qui traitent des droits et de la protection des enfants (y compris la participation des enfants) et prônent la paix, la tolérance et la sécurité;

L'appui du MAECD au renforcement du cadre stratégique favorable²¹ pourrait prendre les formes suivantes :

- un dialogue politique avec de hauts fonctionnaires, des organismes de développement et d'autres intervenants, comme le secteur privé et les organisations de la société civile (par exemple, par l'intermédiaire du groupe local sur l'éducation et des groupes locaux de donateurs), sur l'importance de la sécurité à l'école pour la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous²² et d'autres priorités nationales comme la santé et le développement économique durable;
- un appui technique et financier aux gouvernements afin d'évaluer les besoins et d'élaborer des plans et des programmes de protection inclusifs pris en charge par les pays, ce qui comprend l'élaboration d'une politique globale en matière de sécurité à l'école qui rassemble des éléments de politiques et de règlements divers en un seul document (assorti d'un plan de communication);
- un appui technique et financier afin d'élaborer des normes et des règlements pour assurer un environnement physique (par exemple, des normes de construction) et social plus sécuritaire à l'intérieur des écoles;
- le renforcement des capacités relatives aux droits des enfants et à la sécurité à l'école des responsables des politiques et des cadres supérieurs des ministères chargés de la protection des enfants (Éducation, Santé, Justice, Protection, Condition féminine, etc.), afin de les aider à mieux comprendre comment intégrer les enjeux liés à la protection (dont l'égalité entre les sexes) à leurs plans sectoriels et aux politiques et outils de programmation connexes;
- un appui technique et financier à la collecte de données ventilées par sexe et à l'analyse comparative dans le cadre de travaux de recherche (y compris l'analyse de la situation ou une enquête de référence) sur le cadre stratégique global en matière de protection, sur les enjeux liés à la protection en milieu scolaire et sur les pratiques prometteuses existantes qui pourraient être reproduites;
- un appui technique et financier aux organisations de la société civile pour renforcer leur aptitude à faire pression en faveur de la protection des enfants et d'une sécurité accrue à l'intérieur et à proximité des établissements d'enseignement, et à appuyer des approches novatrices de la sécurité à l'école;

21. K. Moore, N. Jones et E. Broadbent, *School Violence in OECD Countries*, commandé par Plan International, mai 2008. Consulter « Framework for national policy approaches to school bullying and violence », p. 11.

22. Lancé en 1990 à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, le mouvement Éducation pour tous s'entend d'un engagement international à fournir une éducation de base de qualité à tous les enfants, les jeunes et les adultes. Six objectifs acceptés mondialement en matière d'éducation (adoptés en 2000) visent à répondre aux besoins en apprentissage des enfants, des jeunes et des adultes d'ici 2015.

- le plaidoyer en faveur d'une approche globale et multisectorielle des enjeux liés à la protection des enfants (y compris la sécurité dans les écoles) et en faveur de l'attribution de ressources suffisantes dans les budgets sectoriels;
- le renforcement de la capacité à effectuer le suivi des statistiques nationales.

2.2. Renforcer les écoles à titre d'agentes de protection

Les écoles et les systèmes scolaires sont des organismes sociaux. À ce titre, leur propre culture influe sur les attitudes et les comportements du personnel, des élèves et de la collectivité en matière de sécurité, de discipline, de normes fondées sur le sexe et de tolérance à l'égard des mauvais traitements et de la violence, ainsi que sur les valeurs et les pratiques jugées « acceptables » ou « inacceptables » dans la gestion scolaire et les relations interpersonnelles. Ils ont donc un rôle unique à jouer afin de briser le cycle de la violence, en donnant aux enfants, à leurs parents et à leur

collectivité les connaissances et les aptitudes nécessaires pour communiquer, négocier et résoudre les conflits de manière plus constructive²³.

Il est très important de prendre en considération *l'école dans son ensemble*, plutôt que de porter attention uniquement à ce qui se passe en classe, pour faire en sorte que les élèves, notamment les filles et les enfants appartenant à d'autres groupes vulnérables (p. ex. les enfants handicapés et membres de groupes minoritaires), soient en sécurité partout à l'école, y compris pendant les déplacements entre l'école et la maison.

Dans ce processus, il est nécessaire d'accorder une place de choix au rôle que les enfants peuvent jouer pour préserver leur propre sécurité. Par conséquent, la mobilisation des élèves dans des activités participatives leur permettant de définir ce qu'est une école sécuritaire et une bonne école leur permettrait de devenir des participants actifs de la création d'écoles sécuritaires, et non des bénéficiaires qui acceptent passivement ce qui est créé pour eux.

L'appui du MAECD au renforcement des écoles à titre d'agentes de protection pourrait prendre diverses formes :

- mettre en œuvre des activités de sensibilisation dans les écoles et les collectivités (avec l'appui des médias, dans la mesure du possible), pour promouvoir les droits des enfants et changer les attitudes qui nuisent à la protection des enfants et à l'égalité entre les sexes;
- élaborer et appliquer des codes de conduite pour le personnel scolaire et pour les élèves, afin de créer un climat de respect et de sécurité pour tous;
- veiller à ce que les élèves, le personnel, les structures scolaires et les familles soient au courant des codes de conduite et des

Exemple de projet du MAECD

Au Mozambique, où le MAECD est le principal donateur appuyant le Plan stratégique dans le secteur de l'éducation du gouvernement du Mozambique, par l'intermédiaire du Programme d'appui du Canada à l'éducation au Mozambique (projet n° A033033), un décret présidentiel a été adopté, entre autres pour lutter contre l'exploitation et le harcèlement sexuels des élèves de sexe féminin par leurs enseignants. Le décret prévoit des mesures pour renvoyer les enseignants qui se livrent au harcèlement sexuel envers leurs élèves (Décret 39/GM/2003). Le Ministère a depuis ce temps utilisé divers moyens pour faciliter l'application du décret, y compris la prestation d'un appui technique aux animateurs qui fournissent de la formation aux enseignants sur le décret.

23. Nations Unies, *Rapport annuel de la représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants à l'Assemblée générale*, 2006, *op. cit.*

règlements de l'école, et que ceux-ci soient renforcés par des ressources appropriées et des sanctions en cas de non-respect;

- faire en sorte que l'environnement physique (y compris les bâtiments et l'équipement scolaires) de l'école et du périmètre scolaire respecte les normes de sécurité;
- s'assurer que les administrateurs scolaires et les enseignants suivent une formation sur les techniques positives de gestion de classe²⁴ et la pédagogie axée sur l'enfant, et leur fournir un encadrement régulier;
- s'assurer que le personnel scolaire, les comités scolaires et les élèves connaissent les approches inclusives;

Exemple de projet du MAECD

Le Projet d'éducation primaire de qualité dans le Sud de l'Afghanistan (projet n° A034063), exécuté par Aide à l'enfance des Pays-Bas dans la province de Kandahar, a apporté une aide aux écoles et aux collectivités pour créer des centres d'apprentissage où tous les enfants peuvent recevoir un enseignement de qualité. Le projet englobait la formation des enseignants sur des mesures disciplinaires autres que les châtiments corporels, sur l'amélioration des installations scolaires (approvisionnement en eau, assainissement et réfection de bâtiments selon les besoins) et sur la participation des enfants à des groupes d'élèves. Des enseignants, des professionnels de l'éducation, des fonctionnaires et des membres de la collectivité ont reçu de la formation sur des concepts d'éducation favorables à l'enfant, comme l'apprentissage actif, l'éducation sur la santé, les droits des enfants, l'estime de soi et la psychologie de l'enfant.

Ce projet a contribué à donner accès à l'éducation à 2 800 enfants (46 % de filles).

- habiliter les administrateurs et le personnel scolaires à appliquer des méthodes inclusives (dont l'utilisation des langues locales);
- s'assurer que le matériel d'enseignement et d'apprentissage ne contient pas de préjugés discriminatoires;
- compter une personne parmi le personnel de l'école qui a reçu de la formation pour donner des conseils et un appui tenant compte des questions de genre aux élèves, filles et garçons;
- effectuer un suivi actif du milieu scolaire, par l'entremise du personnel de l'école et des structures scolaires (y compris les élèves), afin de déceler les situations dans lesquelles des enfants et des jeunes pourraient courir un risque d'agression;
- mettre en place des systèmes de détection et des outils pour effectuer un suivi des élèves qui risquent d'être victimes de violence et de mauvais traitements, en collaboration avec les partenaires de l'extérieur du secteur de l'éducation (police, tribunaux et organismes communautaires) et les services de protection existants;
- au moyen de processus participatifs, dresser un portrait de la situation générale au chapitre de l'égalité entre les sexes dans la vie quotidienne de l'école et déterminer les lacunes qu'il faut combler pour renforcer la sécurité des filles, en s'assurant de la participation des femmes et des filles²⁵;
- encourager la participation significative des filles (par exemple en assurant la représentation des filles aux conseils d'élèves et à d'autres tribunes dans lesquelles les questions de

24. Laetitia Antonowicz, *Trop souvent en silence : Bibliographie annotée* (section 3.5), liste de ressources portant sur des méthodes disciplinaires non violentes, commandé par l'UNICEF, Plan West Africa, Save the Children Sweden, West Africa et ActionAid, 2010.

25. Agence canadienne de développement international, *Fiches-conseils – Égalité entre les sexes et éducation*, SGDE n° 5277429, juin 2010.

violence à l'école sont discutées ouvertement ou au moyen de programmes de mentorat avec des modèles féminins);

- mettre en œuvre des stratégies pour habiliter les élèves, garçons et filles, à participer efficacement à la promotion de pratiques non discriminatoires et non violentes, pour renforcer leur résilience et leur permettre de se protéger et de protéger leurs pairs contre les mauvais traitements et la violence (par exemple au moyen de programmes d'éducation pour une meilleure qualité de vie et d'éducation sur la consolidation de la paix, et de la participation à

des clubs ou gouvernements d'enfants, à des activités sportives pour le développement ou à des activités culturelles);

- mettre en œuvre des initiatives ciblées qui s'adressent aux enfants et aux adolescents ayant besoin d'une protection particulière, comme les enfants handicapés, les enfants et les jeunes touchés par le VIH/sida, les enfants victimes d'exploitation sexuelle, les enfants qui travaillent, les enfants membres de groupes minoritaires, les enfants touchés par un conflit et d'autres groupes vulnérables;

Exemple de projet du MAECD

La politique nationale en matière d'égalité entre les sexes dans le secteur de l'éducation au Kenya (2007), élaborée avec le soutien du Canada dans le cadre du Programme d'appui au secteur de l'éducation au Kenya (projet n° A033003), comporte un objectif pour éliminer le harcèlement sexuel et la violence sexiste. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement s'est engagé à appliquer les stratégies suivantes :

1. réviser les programmes de formation des enseignants et les programmes d'études et offrir aux enseignants de la formation en cours d'emploi sur une pédagogie qui promeut l'égalité entre les sexes;
2. mettre sur pied des mécanismes de renforcement des capacités des gestionnaires de l'éducation afin d'instaurer et d'appuyer des programmes de lutte contre la violence sexiste;
3. mettre en œuvre des mesures de sécurité qui tiennent compte des différences entre les sexes;
4. intégrer aux programmes d'études et aux activités parallèles à ces programmes les enjeux liés à la maturation sexuelle et à la santé génésique, et ce, dans l'optique de l'égalité entre les sexes;
5. former les enseignants et les prestataires de soins de santé pour qu'ils puissent reconnaître les besoins affectifs et psychologiques des élèves, filles et garçons, notamment des adolescentes et des adolescents, et en tenir compte;
6. instaurer des programmes d'habilitation pour les filles et les garçons, y compris l'élaboration de matériel d'information, d'éducation et de communication sur les relations hommes-femmes et la maturation sexuelle;
7. fournir aux jeunes des installations et des services de santé génésique qui tiennent compte des différences entre les sexes;
8. mettre sur pied et renforcer des services d'orientation et de consultation à tous les niveaux dans le secteur de l'éducation;
9. sensibiliser les comités de gestion d'école et les associations parents-maîtres à leur rôle à l'égard de la fourniture d'installations sanitaires convenables pour les élèves et les enseignants;
10. instaurer des programmes de suivi de la situation des filles et des garçons qui quittent l'école ou sont affectés par une grossesse, des formes de violence sexuelle ou sexiste et d'autres obstacles socioculturels;
11. instaurer des mesures de suivi, d'évaluation et de reddition de comptes pour évaluer les progrès et les incidences.

- élaborer des mécanismes pour protéger les élèves pendant qu'ils se déplacent entre l'école et la maison (y compris la fourniture de transport gratuit), en obtenant leur participation active;
- créer des mécanismes de signalement de la violence qui soient sûrs, accessibles, gratuits et confidentiels et que les enfants, les parents

Exemple de projet du MAECD

Le Programme d'apprentissage par le jeu de Right to Play (projet n° S063739) utilise le sport et le jeu comme outils pour mobiliser les filles, les garçons et les jeunes dans les domaines suivants : le développement des compétences pour la vie quotidienne (y compris le leadership, la discipline, la tolérance et le travail d'équipe), la prévention des maladies (telles que le paludisme et le VIH/sida), l'inclusion (y compris la protection des enfants, les droits des enfants, les enfants et les jeunes vulnérables et l'égalité entre les sexes) et le renforcement institutionnel des organisations de la société civile.

Résultats de 2011-2012

Au Bénin, l'attention accrue portée à la protection des enfants a entraîné une diminution marquée de la crainte de signaler les cas de maltraitance des enfants, ce qui a augmenté le nombre de signalements. Plus les intervenants, comme les directeurs de centres sociaux et la police, participent aux ateliers de planification et de formation, plus ils sont susceptibles de collaborer et d'aider les membres de la collectivité à gérer les signalements de violence et à y donner suite.

Au Ghana, les clubs de défense des droits de l'enfant ont établi le contact non seulement avec les écoliers, mais aussi avec les enfants ne fréquentant pas l'école, les collectivités et les ménages, pour leur parler des droits de l'enfant et des enjeux liés à la protection.

Au Rwanda, la participation des principaux responsables des politiques et décideurs à la mise en œuvre du programme a joué un rôle important pour ce qui est de sensibiliser de vastes pans de la société, d'obtenir leur appui et de susciter leur adhésion.

et les enseignants connaissent (à l'intérieur de l'école ou dans la collectivité);

- instaurer des stratégies et des procédures pour permettre le rétablissement psychologique et physique des victimes de violence, particulièrement des victimes d'exploitation sexuelle. Pour être efficaces, les systèmes de soutien doivent être globaux (aide médicale, juridique et psychosociale), dotés de professionnels qualifiés et se révéler utiles et habilitants pour les victimes.

La prise en charge par l'école et la collectivité, au moyen d'approches participatives de l'élaboration de codes de conduite et de l'établissement de mécanismes de protection, est importante pour conserver des milieux d'apprentissage sécuritaires pour l'ensemble des élèves.

2.3. Instaurer des mesures de sécurité particulières pour les écoles dans les situations d'urgence, de conflit, d'après-conflit et de fragilité

Les enfants et les jeunes sont particulièrement exposés à divers types de violence (y compris la violence en milieu scolaire et la violence sexiste) dans le contexte des situations d'urgence, de conflit, d'après-conflit et de fragilité. La sécurité des enfants et des jeunes est particulièrement précaire dans les États fragiles et touchés par un conflit, car les femmes et les filles y sont plus vulnérables à la violence sexuelle, et les filles et les garçons sont parfois recrutés de force par des groupes armés ou des gangs criminels²⁶. Les situations marquées par la violence armée empêchent aussi les enfants et les jeunes (notamment les enfants déplacés) d'accéder aux services sociaux et leur enlèvent la possibilité de contribuer utilement à leur

26. Agence canadienne de développement international, *Assurer l'avenir des enfants et des jeunes – Stratégie de gestion du rendement*, 31 janvier 2011, SGDE n° 6030284, p. 11.

collectivité. Les nombreux risques que doivent affronter ces filles et ces garçons ont une incidence dévastatrice sur leur bien-être, leur sécurité personnelle et leur avenir²⁷.

Les écoles peuvent devenir le cœur d'une collectivité touchée par ces situations, favoriser la confiance entre les membres de la collectivité et créer un sentiment de normalité dans la vie des enfants.

« Une éducation de qualité sauve des vies en apportant une protection physique contre les dangers et l'exploitation d'un environnement de crise²⁸. »

En collaboration avec les autres secteurs, surtout les services de santé et de protection, les écoles jouent un rôle clé dans l'atténuation des conditions difficiles créées par la crise ou l'urgence, et dans le renforcement de la résilience des enfants et des collectivités, tout en favorisant le développement transformationnel²⁹. À cette fin, les écoles doivent être inclusives, transparentes, responsables et participatives et tenir compte des différences entre les sexes afin d'amener les élèves et les fournisseurs de soins à créer un milieu d'apprentissage sécuritaire et stable pour l'ensemble des enfants et des jeunes.

L'appui du MAECD pour favoriser la protection des enfants à l'école dans les situations d'urgence, de conflit, d'après-conflit et de fragilité pourrait prendre diverses formes :

- appuyer la préparation aux situations d'urgence et veiller à ce que la planification des interventions dans le secteur de l'éducation tienne compte des questions de protection des enfants³⁰;

- travailler en collaboration avec des spécialistes de la protection des enfants dans un contexte humanitaire pour déterminer si l'on peut utiliser les écoles comme espaces amis des enfants;
- favoriser la collaboration entre les organismes des secteurs de l'éducation et de la protection pour assurer le suivi des enfants, surtout les plus vulnérables (par exemple les filles et les garçons déplacés à l'intérieur de leur propre pays ou réfugiés), et les placer dans des écoles temporaires sécuritaires;
- veiller à ce que les enseignants soient représentatifs de la composition ethnique, religieuse, géographique et sexuelle de la société et n'aient pas de parti pris envers un groupe en particulier;
- appuyer les travailleurs de l'éducation pour favoriser l'adoption d'un code de conduite qui s'applique aux enseignants, au personnel non enseignant, aux membres des comités d'école et aux élèves;
- collaborer avec les comités de gestion d'école et les autorités locales pour faire en sorte que les populations déplacées et réfugiées ne soient pas hébergées dans les écoles;
- fournir de la formation et un appui au personnel scolaire et aux réseaux de parents, de fournisseurs de soins et d'organismes communautaires pour assurer un suivi régulier de la violence à l'école qui tient compte des différences entre les sexes et qui est jumelé à des mesures de rétablissement axées sur l'enfant;

27. Groupe mondial de la protection, *Minimum Standards for Child Protection in Humanitarian Action*, étude financée par Save the Children, Terre des Hommes et l'UNICEF, 2012, p. 4.

28. Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE), *Normes minimales pour l'éducation*, 2010, p. 2.

29. USAID, *Education and Fragility: An Assessment Tool*, septembre 2006.

30. Groupe mondial de la protection, *op. cit.*, p. 175.

- veiller à ce que les écoles soient des « zones de paix » et que des combattants armés n’y soient pas présents;
- élaborer (ou réviser) des programmes d’études pertinents sur le plan culturel, social et linguistique, qui tiennent compte des filles et des garçons, qui sont adaptés au contexte et aux besoins particuliers des apprenants³¹ et qui renforcent leur capacité à déceler et à signaler les risques pour la sécurité des enfants à l’intérieur et à proximité des établissements d’enseignement;
- fournir une formation en compétences de vie courante et en compétences professionnelles aux jeunes, surtout aux adolescentes, pour leur permettre de bâtir leur résilience et de composer avec les défis qui se posent pour eux;
- mettre sur pied et utiliser des systèmes réguliers de collecte et de gestion des données ventilées selon le sexe et l’âge afin de suivre l’évolution de la fréquentation scolaire et des résultats d’apprentissage;
- fournir des installations scolaires temporaires qui sont sécuritaires et les conserver pendant une période suffisamment longue pour permettre les négociations entre le gouvernement et les collectivités sur l’emplacement des écoles permanentes afin qu’elles soient construites dans des endroits sécuritaires;
- veiller à ce qu’on reconstruise les écoles en adoptant des normes de construction qui tiennent compte des enfants et en utilisant de nouveaux matériaux qui résistent mieux aux catastrophes naturelles;
- garder la gestion de l’école et la prise de décisions sur la reconstruction de l’école le plus près possible de la collectivité (en prévoyant la participation des femmes et des hommes sur un pied d’égalité) afin d’assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des mesures de redressement;
- travailler avec le personnel du secteur de l’éducation pour élaborer et diffuser des messages sur la protection des enfants, notamment sur des questions comme la séparation, les restes explosifs de guerre et d’autres sujets, et tenir des activités de réduction des risques liés aux catastrophes (avec la participation active des filles, des garçons et des jeunes)³²;
- mettre sur pied des systèmes d’aiguillage afin que le personnel des installations scolaires puisse diriger les enfants qui ont besoin de protection vers les travailleurs de la protection des enfants³³;
- appuyer le dialogue politique et le plaidoyer en faveur de l’examen des liens entre l’éducation et la protection des enfants dans les processus d’évaluation et d’affectation des ressources, comme l’évaluation des besoins après une catastrophe ou l’évaluation des besoins après un conflit³⁴;

31. Réseau inter-agences pour l’éducation en situations d’urgence (INEE), *Notes d’orientation sur l’enseignement et l’apprentissage*, New York, 2010.

32. Groupe mondial de la protection, *op. cit.*, p. 174.

33. Groupe mondial de la protection, *ibid.*

34. Groupe mondial de la protection, *ibid.*

- Si l'urgence se produit pendant un conflit :
 - o prendre des mesures pour mobiliser les enfants et les jeunes à l'égard des questions de paix, de règlement des conflits et de coopération³⁵;
 - o veiller à ce que les garçons, les filles et les jeunes puissent poursuivre leurs études dans des conditions qui sont sécuritaires sur le plan matériel, rassurantes sur le plan psychologique et qui les protègent des mauvais traitements;
 - o fournir de l'apprentissage à distance lorsque les déplacements vers l'école sont trop dangereux³⁶ ou déménager les écoles dans des maisons de la collectivité pour diminuer leur visibilité et le risque qu'elles soient prises pour cibles;
 - o prévoir des dispositions pour la sécurité personnelle des enseignants, particulièrement des enseignantes, leur rétablissement psychosocial et leur perfectionnement professionnel afin de leur permettre de mieux gérer leur propre stress et les traumatismes de leurs élèves;
 - o travailler avec le gouvernement, les ONG et les collectivités pour créer des possibilités d'éducation alternatives afin de répondre directement aux besoins des enfants et des jeunes en difficulté qui risquent d'abandonner l'école et d'être recrutés par des groupes armés;
 - o mettre en place des mécanismes pour aider les enfants touchés par la guerre à réintégrer l'école dans la mesure du possible.

Pour voir d'autres exemples de projets et de programmes portant sur la violence, l'exploitation et les mauvais traitements à l'intérieur et à proximité des écoles, voir l'**annexe C**.

35. Pour plus d'information et d'autres renseignements concernant l'éducation en situation d'urgence, consulter la base de données du Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE), à www.ineesite.org/index.php/resourcedb/.

36. Brendan O'Malley, *L'éducation prise pour cible : Étude mondiale sur la violence politico-militaire visant délibérément les personnels, élèves, enseignants, syndicats, fonctionnaires et institutions de l'éducation*, UNESCO, Paris, 2007.

3. Exemples d'énoncés de résultats sur la sécurité à l'école

La protection des enfants à l'école est un secteur d'intervention relativement nouveau dans la programmation du MAECD. Par conséquent, il est très important que les modèles logiques et les cadres de mesure du rendement pour les programmes et les projets qui traitent de la question de la sécurité à l'école définissent explicitement les résultats escomptés de ces initiatives. La Stratégie de gestion du rendement pour assurer l'avenir des enfants et des jeunes (SGDE n° 6030284) fournit un modèle logique en conformité avec les trois volets principaux de la stratégie et aborde la question de la sécurité à l'école. Les résultats clés proposés sont les meilleurs indicateurs de progrès par rapport aux intentions globales de la stratégie. Les résultats et les indicateurs ne s'appliqueront pas à tous les pays où des investissements sont réalisés, car les besoins des enfants et des jeunes, ainsi que les problèmes et les priorités s'y rapportant, varient d'un pays à l'autre³⁷.

Étant donné que de nombreux facteurs influent sur la sécurité à l'école, de nombreux résultats (immédiats et intermédiaires) et indicateurs sont possibles. Il importe que ceux-ci soient définis avec les intervenants pour faire en sorte qu'ils soient pertinents et appropriés, clairement définis, traçables (c.-à-d. qu'il faut pouvoir les modifier en fonction de la collecte et l'analyse régulières des données) et sans équivoque, et comprennent des résultats en matière d'égalité entre les sexes au niveau intermédiaire (conformément au Plan d'action en matière d'égalité entre les sexes 2010-2013, SGDE n° 6418376).

Vous trouverez le modèle logique précité et un exemple de liste de résultats et d'indicateurs portant sur la sécurité à l'école aux **annexes D et E**.

37. Agence canadienne de développement international, *Assurer l'avenir des enfants et des jeunes – Stratégie de gestion du rendement*, op. cit., p.7

4. Codage du MAECD sur la sécurité à l'école

Au moment d'entrer un nouveau projet dans la base de données SAP, on demande aux agents du MAECD de fournir les codes sectoriels appropriés du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La liste complète et à jour des codes par secteur du CAD de l'OCDE et leurs définitions se trouvent à l'adresse www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/EMA-2181311-P5T (version anglaise SGDE n° 1459357 et version française SGDE n° 1465597). Il n'existe pas de code du CAD propre à la sécurité dans les écoles. Cela signifie qu'à l'heure actuelle, le MAECD ne peut rendre compte de la programmation qui porte précisément sur la sécurité dans les écoles en utilisant les codes en vigueur.

Selon le Cadre de codage des priorités thématiques³⁸, les codes par secteur sont répartis entre les cinq priorités thématiques du gouvernement du Canada. Les codes par secteur qui n'entrent pas dans l'une de ces priorités sont classés dans la catégorie « Autres ». Les activités liées à la sécurité dans les écoles relèvent de la Stratégie sur les enfants et les jeunes (<http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/JOS-312101022-KT2>).

La majorité des codes sectoriels classés dans la priorité thématique « Les enfants et les jeunes » seront intégralement comptabilisés dans celle-ci.

Toutefois, certains codes classés dans cette priorité thématique (p. ex. code 016010 – Services sociaux) ne seront comptabilisés dans celle-ci que s'ils sont utilisés de concert avec les marqueurs politiques concernant les enfants et les jeunes au niveau 2 (principal) ou au niveau 1 (significatif). S'ils sont utilisés de concert avec les marqueurs politiques concernant les enfants et les jeunes au niveau 0 (non ciblé), l'investissement sera classé dans la catégorie « Autres ».

Veillez prendre note que la répartition des codes sectoriels du CAD par priorité thématique ne détermine pas les codes sectoriels du CAD pour votre investissement. Par conséquent, vous devez choisir vos codes sectoriels du CAD à partir des extraits de votre investissement; ceux-ci sont en conformité avec les lignes directrices établies sur le codage par secteur.

Pour vous aider à coder les secteurs et les marqueurs politiques, veuillez consulter le Guide de codage des investissements du Ministère.

L'information présentée au Tableau 1 repose sur le Cadre de codage des priorités thématiques du Ministère. Des exemples d'activités se rapportant à la sécurité dans les écoles sont présentés pour chaque code.

38. ACDI, *Cadre de codage des priorités thématiques*. Approuvé par le vice-président de la Direction générale des politiques stratégiques et du rendement. SGDE n° 6460217, 2011, p. 2-8.

Tableau 1 : Liste complète des codes du CAD de l'OCDE qui concernent la programmation sur la sécurité à l'école

Code du CAD de l'OCDE	Description	Exemples d'activités	Lien avec la Stratégie sur les enfants et les jeunes
11110 ³⁹	Politique de l'éducation et gestion administrative	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la politique de l'éducation, à la planification et aux programmes sur la protection des enfants et les enjeux liés à la sécurité à l'école (y compris l'élaboration d'un cadre multisectoriel pour traiter de la violence à l'école). • Renforcement des capacités institutionnelles (y compris dans les administrations locales) touchant la protection des enfants et la sécurité à l'école. • Appui à la gestion et à la direction des écoles en faveur de la protection des enfants et de la sécurité à l'école (y compris l'élaboration de codes de conduite). • Élaboration de programmes d'études et de matériel pédagogique tenant compte des enjeux liés à la sécurité à l'école et à la protection des enfants en milieu scolaire. 	100 %
11120	Équipements scolaires et formation	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de bâtiments scolaires, de pensionnats, de clôtures et d'autres éléments d'infrastructure qui sont sécuritaires, inclusifs et tiennent compte des différences entre les sexes. • Fourniture d'équipement scolaire qui est inclusif et qui tient compte des différences entre les sexes. • Fourniture de matériel d'enseignement et d'apprentissage adapté aux enfants et sensible au genre. • Formation sur la protection des enfants, l'inclusion et l'égalité entre les sexes donnée au personnel de soutien et aux comités d'école. 	100 %
11130	Formation des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> • Formation initiale et en cours d'emploi pour les enseignants sur la protection des enfants, l'égalité entre les sexes, la consolidation de la paix et les méthodes disciplinaires positives (lorsque le niveau scolaire n'est pas précisé). • Élaboration de matériel de formation qui est inclusif et qui promeut l'égalité entre les sexes. 	100 %

39. Il ne faut utiliser les codes 11110 à 11182 que si le niveau scolaire n'est pas précisé ou est inconnu (p. ex. la formation des enseignants au niveau primaire doit être codée dans 11220).

Code du CAD de l'OCDE	Description	Exemples d'activités	Lien avec la Stratégie sur les enfants et les jeunes
11182	Recherche en éducation	<ul style="list-style-type: none"> Recherche en éducation (y compris sur la protection des enfants et la sécurité à l'école). Évaluation et suivi des questions de protection en milieu scolaire (y compris la violence sexiste). 	100 %
11220	Enseignement primaire	<ul style="list-style-type: none"> Initiatives au niveau primaire sur la protection des enfants et la sécurité dans les milieux scolaires formels et non formels (y compris l'appui aux clubs de filles et d'enfants). 	100 %
11230	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et mise en œuvre de programmes pour l'acquisition de compétences pour une meilleure qualité de vie (y compris l'éducation pour la paix). Appui aux clubs de jeunes et de filles. 	Marqueurs politiques = 1 ou 2
11240	Éducation de la petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> Création d'environnements protecteurs adaptés aux enfants au niveau préscolaire (système formel et approches non formelles). 	100 %
11320	Enseignement secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Initiatives sur la sécurité dans les écoles secondaires formelles et non formelles. 	Marqueurs politiques = 1 ou 2
12261	Éducation sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Information, éducation et formation sur la santé et les pratiques d'hygiène données au personnel scolaire, aux parents et aux élèves. 	Marqueurs politiques = 1 ou 2
14031	Approvisionnement en eau potable – dispositifs de base	<ul style="list-style-type: none"> Dispositifs d'approvisionnement en eau potable (y compris les citernes, les points d'eau) pour les écoles formelles et non formelles dans les zones rurales et urbaines. 	100 %
14032	Assainissement – dispositifs de base	<ul style="list-style-type: none"> Construction de toilettes séparées pour les filles et les garçons. 	100 %
15160	Droits de la personne	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la transposition dans la législation nationale des engagements internationaux concernant les droits de la personne. Activités de sensibilisation et de mobilisation sociale au sujet des écoles sécuritaires, en tant que droit fondamental des enfants et des jeunes (y compris ceux qui sont dans des centres de détention pour mineurs). Formation des parents sur les droits et la protection des enfants (y compris la protection contre les mauvais traitements et la négligence, et les aptitudes parentales positives). Initiatives d'éducation ciblant des groupes vulnérables comme les enfants et les jeunes victimes d'exploitation sexuelle et de la traite de personnes, les enfants qui travaillent, les enfants et les jeunes handicapés, les enfants et les jeunes autochtones. 	Marqueurs politiques = 1 ou 2

Code du CAD de l'OCDE	Description	Exemples d'activités	Lien avec la Stratégie sur les enfants et les jeunes
15261	Enfants soldats (prévention et démobilisation)	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives d'éducation et de protection ciblées pour la prévention du recrutement et la réintégration des anciens enfants soldats. 	100 %
16010	Services sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux ministères du Bien-être social pour l'élaboration de cadres et de programmes servant à repérer et à soutenir les victimes de violence en milieu scolaire. • Appui à la création de liens entre les intervenants principaux comme les ministères du Bien-être social, de l'Éducation, de la Condition féminine et de l'Enfance, de la Justice, etc. dans une volonté de créer des systèmes multisectoriels de protection des enfants. • Initiatives d'éducation ciblant les orphelins et d'autres enfants sans soins parentaux et qui ne sont pas en établissement, les enfants de la rue, les enfants handicapés. 	Marqueurs politiques = 1 ou 2
16050	Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'un ensemble de services sociaux de base aux enfants d'âge scolaire (qui comprennent l'éducation, la nutrition, la santé de base, la santé génésique, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement — dispositifs de base — et la protection). 	Marqueurs politiques = 1 ou 2
16064	Atténuation de l'impact social du VIH/sida	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives d'éducation et de protection ciblant les groupes vulnérables et les enfants orphelins du sida et portant sur les droits fondamentaux des populations touchées par le VIH/sida. 	100 %

5. Conclusion

Le présent guide s'inspire d'une vaste gamme de documents et d'organismes voués au bien-être des filles, des garçons et des jeunes dans divers domaines comme l'éducation, la protection, la santé et les droits des enfants. Seule une petite partie du contenu de ce matériel est reprise dans le présent document, car nous n'avons pas l'intention de rédiger un guide ou un rapport exhaustif, mais plutôt d'orienter une réflexion sur les enjeux pertinents liés à la programmation en faveur d'écoles plus sécuritaires. Nous vous invitons à consulter les ouvrages cités dans les liens, les autres outils du MAECD et les ressources énumérées à l'annexe A pour obtenir un complément d'information sur les sujets pertinents qui vous intéressent.

Nous espérons que le présent guide suscitera l'intérêt des employés du MAECD et des partenaires et les incitera à traiter la question de la sécurité à l'école, qui est cruciale si l'on souhaite accroître tant l'accès à l'école que la persévérance scolaire. L'utilisation efficace du présent outil exige une ouverture d'esprit et de la souplesse afin de tenir compte du contexte propre à chaque pays. Les objectifs rattachés aux écoles et aux lieux d'apprentissage plus sécuritaires ne seront atteints qu'au moyen d'une approche participative mise en contexte, qui contribuera à créer des mécanismes durables pour la protection de l'ensemble des garçons, des filles et des jeunes dans les pays et les collectivités ciblées.

Annexe A : Ressources sur la sécurité à l'école

- ABRAMOVAY, Miriam, et Maria DAS GRAÇAS RUA. *Violências nas escolas*, UNESCO Brésil, 2002.
- ACTIONAID. *Making the Grade: A model national policy for the prevention, management and elimination of violence against girls in school*, Johannesburg, Open Society Initiative for Southern Africa, 2007.
- ACTIONAID. *Transforming Education for Girls in Nigeria and Tanzania (TEGINT): Mid-Term Review – Final Report*, 2011.
- AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL et ONU FEMMES. *Lexique des principaux termes liés à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation économique des femmes*, 2012.
- AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. *Assurer un avenir aux enfants et aux jeunes : Stratégie de l'ACDI sur les enfants et les jeunes*, 2009. N.d., Web, 19 mars 2012. [http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Youth-and-Children/\\$file/children-youth-strategy-f.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Youth-and-Children/$file/children-youth-strategy-f.pdf).
- AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. *Assurer l'avenir des enfants et des jeunes – Stratégie de gestion du rendement*, 2009, 31 janvier 2012, SGDE n° 6030284.
- AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. *Guide sur le cadre de codage par secteur*, 2011, SGDE n° 6460217.
- AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. *Fiche-conseils sur l'éducation en situations d'urgence, de conflit ou de post-conflit, et dans les États fragiles*, 2010, SGDE n° 5675390.
- AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. *Fiches-conseils – Égalité entre les sexes et éducation*, 2010, SGDE n° 5277429.
- AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. *Guide de codage des investissements du MAECD – Projets APP*, Version 2.0, janvier 2013, SGDE n° 6422295.
- AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. *Guide opérationnel de l'ACDI sur les approches-programmes*, Version 2.0, 2010.
- AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. *Plan d'action de l'ACDI en matière d'éducation de base*, 2002, SGDE n° 4213492.
- AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. *Plan d'action de l'ACDI pour la protection des enfants (2001-2005)*.
- AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. *Plan d'action de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes (2010-2013)*, SGDE n° 5444912.

- AMERICAN EDUCATIONAL RESEARCH ASSOCIATION. « How can we improve school discipline? », *Educational Researcher*, vol. 39, n° 1, New Perspectives on School Safety and Violence Prevention, p. 48-58, 2010.
- AMERICAN EDUCATIONAL RESEARCH ASSOCIATION. « How can we improve school safety research? », *Educational Researcher*, vol. 39, n° 1, New Perspectives on School Safety and Violence Prevention, p. 70-79, 2010.
- ANTONOWICZ, Laetitia. *Trop souvent en silence : Bibliographie annotée*, commandé par l'UNICEF, Plan West Africa, Save the Children Sweden West Africa et ActionAid, 2010, Web, 30 mars 2012. http://www.unicef.org/wcaro/VAC_Report_Bibliography.pdf.
- ANTONOWICZ, Laetitia. *Trop souvent en silence : Prise en charge de la violence en milieu scolaire – Initiatives modèles en Afrique occidentale et centrale*, commandé par l'UNICEF, Plan West Africa, Save the Children Sweden West Africa et ActionAid, 2010.
- ANTONOWICZ, Laetitia. *Trop souvent en silence : Un rapport sur la violence en Afrique de l'Ouest et du Centre*, commandé par l'UNICEF, Plan West Africa, Save the Children Sweden West Africa et ActionAid, 2010.
- BARAKAT, B., Z. KARPINSKA et J. PAULSON. *Desk study: Education and Fragility*, Oxford, Conflict and Education Research Group (CERG), 2008, Web, 20 mars 2012. http://www.ineesite.org/uploads/documents/store/doc_1_FINAL-Desk_Study_Education_and_Fragility_CERG2008.pdf.
- BUREAU DE LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CHARGÉE DE LA QUESTION DE LA VIOLENCE À L'ENCONTRE DES ENFANTS. *Tackling Violence in Schools: A global perspective. Bridging the gap between standards and practice*, New York, Bureau de la représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, s.d., Web, 27 mars 2012.
- CENTERS FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION. *School Health Guidelines to Prevent Unintentional Injuries and Violence*, 7 décembre 2001, vol. 50, n° RR-22.
- COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT. *Observation générale n° 8 sur le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments*, 2006.
- DEVELOPMENT AND TRAINING SERVICES CONSORTIUM. *Unsafe Schools: A Literature Review of School-Related Gender-Based Violence in Developing Countries*, pour l'USAID, 2003.
- EAST ASIA AND PACIFIC UN GIRLS EDUCATION INITIATIVE. Bulletin n° 4, 2010.
- EAST ASIA AND THE PACIFIC. *Violence Against Children in Schools*, numéro 7, coalition d'organismes, organismes responsables : Plan International et UNESCO, 2006.
- FIGUE, Asmara, Akanksha MARPHATIA, Victorine DJITRINO et Jenny PARKES. *Girls at Heart: A Review of Girls' Participation in Initiatives to Combat Violence in School*, ActionAid, p. 1-21.
- GLOBAL INITIATIVE TO END ALL CORPORAL PUNISHMENT OF CHILDREN. *Ending legalised violence against children – Global Report 2010*, Save the Children Sweden, Web, 16 mars 2012. <http://www.endcorporalpunishment.org/pages/pdfs/reports/GlobalReport2010.pdf>.

- GLOBAL INITIATIVE TO END ALL CORPORAL PUNISHMENT OF CHILDREN. *Prohibiting all corporal punishment in schools: Global Report 2011*, Nottingham, The Russell Press Limited, Web, 16 mars 2012. <http://www.endcorporalpunishment.org/pages/pdfs/reports/GlobalReport2011.pdf>.
- GOVERNEMENT DU CANADA. *Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes*, ministère de la Sécurité publique, 2012.
- GROUPE MONDIAL DE LA PROTECTION, GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT. *Minimum Standards for Child Protection in Humanitarian Action* (version française : *Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire*), étude financée par Save the Children, Terre des Hommes et l'UNICEF, 2012.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. *Écoles sécuritaires : Rapports et réactions*, Web, 15 mars 2012. <http://www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/reportingResponding.html>.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. *L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme. Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire*. Mise à jour : printemps 2011, Web, 15 mars 2012. <http://www.edu.gov.on.ca/eng/multi/french/BullyingFR.pdf>.
- MOORE, K., N. JONES et E. BROADBENT. *School Violence in OECD Countries*, Plan International, mai 2008.
- NATIONS UNIES. Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989.
- NATIONS UNIES. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979.
- NATIONS UNIES. Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, résolution 48/104 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1993.
- NATIONS UNIES. Dixième rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, 23 avril 2011.
- NATIONS UNIES. Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, adopté par la résolution A/RES/54/263, 25 mai 2000.
- NATIONS UNIES. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, adopté par la résolution A/RES/24/263, 25 mai 2000.
- NATIONS UNIES. *Rapport annuel de la représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants à l'Assemblée générale*, août 2012.
- NESTEL, Y., et S. CONRAD. Apprendre sans peur : la promotion des lois pour éliminer la violence faite aux enfants dans les écoles. Exposés, Gatineau (Québec), 23 mars 2012.
- O'MALLEY, Brendan. *L'éducation prise pour cible : Étude mondiale sur la violence politico-militaire visant délibérément les personnels, élèves, enseignants, syndicats, fonctionnaires et institutions de l'éducation*, Paris, UNESCO, 2007.
- O'MALLEY, Brendan. *Education under Attack: A global study on targeted political and military violence against education staff, students, teachers, union and government officials, and institutions*, Paris, UNESCO, 2010.

- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (site Web). La violence chez les jeunes : aide-mémoire n° 356, 2011, Web, 15 mars 2012. <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs356/fr/index.html>.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ EUROPE. « Inequalities in Young People's Health — Health Behavior in School-Aged Children International Report from the 2005/2006 Survey », *Health Policy for Children and Adolescents, No. 5*, Child and Adolescent Health Research Unit (CAHRU), HBSC, Candance Currie et coll., éditeurs, Web, 15 mars 2012. http://www.euro.who.int/data/assets/pdf_file/0005/53852/E91416.pdf.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Rapport : consultation sur la prévention de la maltraitance de l'enfant* (document WHO/HSC/PVI/99.1), Genève, 29-31 mars 1999.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Violence: A Public Health Priority: WHO Global Consultation on Violence and Health*, Genève, 2-3 décembre 1996.
- PARKES, J., et J. HESLOP. *Stop Violence Against Girls in School. A cross-country analysis of baseline research from Ghana, Kenya and Mozambique*, Institute of Education, University of London, pour ActionAid International, septembre 2011, Web, 30 mars 2012. http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/svags_-_a_cross_country_analysis_of_baseline_research_from_ghana_kenya_and_mozambique.pdf.
- PEREZNEITO, P., C. HARPER, B. CLENCH et J. COARASA. *The Economic Impact of School Violence, Plan International and Overseas Development Institute*, 2010, Web, 30 mars 2012. <http://www.ungei.org/files/violence.pdf>.
- PINHEIRO, Paulo Sérgio. *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*, New York, Nations Unies, 2006.
- PLAN CANADA. *Le droit d'une fille d'apprendre sans peur : Lutter pour mettre fin à la violence basée sur le genre en milieu scolaire*, édition canadienne, Toronto, 2012.
- PLAN INTERNATIONAL. *Apprendre sans peur : campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école*, 2008a.
- PLAN INTERNATIONAL. *Apprendre sans peur : rapport de la campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école*, 2010a.
- PLAN INTERNATIONAL. *Finies les excuses : Mettons fin à la violence contre les enfants*, 2008b.
- PLAN INTERNATIONAL. *Prevention Pays : the economic benefits of ending violence in schools*, 2010b, Web, 30 mars 2012. <http://www.planusa.org/docs/Preventionpays.pdf>.
- POISSON, Muriel. *Lignes directrices pour l'élaboration et l'utilisation efficace des codes de conduite des enseignants*, Institut international de planification de l'éducation, Paris, UNESCO, 2009.
- RÉSEAU INTER-AGENCES POUR L'ÉDUCATION EN SITUATIONS D'URGENCE. Ressources en français, site Web de l'INEE, 20 mars 2012. <http://toolkit.ineesite.org/toolkit/Toolkit.php?FilesL=F>.
- RÉSEAU INTER-AGENCES POUR L'ÉDUCATION EN SITUATIONS D'URGENCE. *Notes d'orientation sur l'enseignement et l'apprentissage*, New York, 2010.

- RÉSEAU INTER-AGENCES POUR L'ÉDUCATION EN SITUATIONS D'URGENCE. *Normes minimales pour l'éducation : préparation, interventions, relèvement*, 2^e édition, New York, 2010.
- RÉSEAU INTER-AGENCES POUR L'ÉDUCATION EN SITUATIONS D'URGENCE. *Note d'orientation de l'INEE sur l'éducation tenant compte des questions de conflits*, New York, 2013.
- SAITO, Moiko. *Violence in Primary Schools in Southern and Eastern Africa – Evidence from SACMEQ IIEP's Involvement in Capacity Building for Evidence-based Policy Research on Quality of Education*. Atelier sur la prévention de la violence envers les femmes – Établissement de liens entre la recherche et les politiques, 24 novembre 2011, Web, 30 mars 2012. http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SHS/pdf/preventing_violence_saito.pdf.
- SAVE THE CHILDREN SWEDEN. *Ending Physical and Psychological Punishment against Children: Sudan, Ethiopia*, 2005.
- SAVE THE CHILDREN/UNICEF/SCHOOLS AND LITERACY DEPT., GOVERNMENT OF NWFP. *Disciplining the Child: Practices and Impacts*, 2005.
- SOLUTIONS EXCHANGE. « Moderated website discussion of the Education Group on corporal punishment in schools ». Modérateur : C. Barbieri, Delhi, UNESCO, 2009.
- SWEARER, Susan M., Dorothy L. ESPELAGE, Tracy VAILLANCOURT et Shelley HYMEL. « What Can Be Done About School Bullying? Linking Research to Educational Practice », *Educational Researcher*, vol. 39, n° 1 (2010), p. 38-47.
- UNESCO BANGKOK. *Role of Men and Boys in Promoting Gender Equality – Advocacy Brief*, Asia-Pacific Programme of Education for All (APPEAL), Bangkok, 2004.
- UNESCO. « Violence scolaire », *L'éducation aujourd'hui*, n° 2, 2002.
- UNESCO. *Gender Toolkit for Educators*, Emily Brown, Windhoek, Namibie, 2010, Web, 19 mars 2012. http://portal.unesco.org/en/files/47654/12737402501Gender_Toolkit_for_Educators.pdf/Gender%2BToolkit%2Bfor%2BEducators.pdf.
- UNESCO. *Principes directeurs pour l'inclusion : assurer l'accès à « l'Éducation pour tous »*, Paris, France, 2005, Web, 30 mars 2012. <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001402/140224f.pdf>.
- UNESCO. *En finir avec la violence à l'école : Guide à l'intention des enseignants*, s.d.
- UNICEF. *Écoles « amies des enfants »*, Web, 27 mars 2012. http://www.unicef.org/french/education/index_focus_schools.html.
- UNICEF. *Manuel – Écoles amies des enfants*, 2009.
- UNICEF. *Tools – Measuring and Monitoring Child Protection Systems: Proposed Regional Core Indicators for East Asia and the Pacific*, Bangkok, 2012.
- UNICEF/Bangkok. *Thai Child-Friendly School Initiative: A Forward-Looking Assessment* (document non publié), 2006.
- USAID. *Education and Fragility: An Assessment Tool*, 2006, site Web, 30 mars 2012. http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADH913.pdf.

USAID (site Web). *Gender Equity and Women's Empowerment, Gender Equality in Education: Safe Schools Program: Pilot Phase*. http://www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/wid/ed/safeschools.html.

USAID : http://www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/wid/doorways.html

Doorways I : Manuel de formation de l'élève – La prévention et la réaction face à la violence basée sur le genre en milieu scolaire.

Doorways II : Manuel de formation du conseiller en développement communautaire – La prévention et la réaction face à la violence basée sur le genre en milieu scolaire.

Doorways II : Manuel de référence du conseiller en développement communautaire – La prévention et la réaction face à la violence basée sur le genre en milieu scolaire.

Doorways III : Manuel de formation de l'enseignant – La prévention et la réaction face à la violence basée sur le genre en milieu scolaire.

Doorways III : Manuel de référence de l'enseignant – La prévention et la réaction face à la violence basée sur le genre en milieu scolaire.

VAN NULAND, Shirley. *Teacher Codes: Learning from Experience*, Institut international de planification de l'éducation, Paris, UNESCO, 2009.

WIBLE, B. *Making Schools Safe for Girls: Combating Gender-based Violence in Benin*, Academy for Educational Development (AED), Washington, 2004.

Annexe B : Glossaire

Les **châtiments corporels** (*corporal punishment*) sont définis comme « tous châtiments impliquant l'usage de la force physique et visant à infliger un certain degré de douleur ou de désagrément, aussi léger soit-il »⁴⁰.

Les **droits de la personne** (*human rights*) sont les libertés et les droits fondamentaux qui sont essentiels à l'existence comme êtres humains. Ils définissent les conditions minimales pour vivre dans la dignité et s'appliquent à tous, sans distinction⁴¹.

L'**éducation de base** (*basic education*) représente une combinaison de connaissances, de valeurs et de compétences qu'une personne possède et qui lui servent de fondement à l'apprentissage continu, tout au long de sa vie. Elle englobe l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul, ainsi que des compétences et des aptitudes pour la vie quotidienne qui permettent aux personnes de fonctionner efficacement dans leur environnement physique et social. L'éducation de base (qui dure de 9 à 10 ans selon le pays) peut être dispensée par le système officiel d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ou par l'enseignement non formel⁴².

L'**équité entre les sexes** (*gender equity*) est le processus visant à être juste envers les femmes tout autant que les hommes. Afin d'assurer cette équité, il faut souvent adopter des mesures spéciales qui compensent les désavantages historiques et

sociaux qui ont empêché les femmes et les hommes de profiter de chances égales. L'équité mène à l'égalité⁴³.

Les **espaces accueillants pour les enfants** (*child-friendly spaces*) sont des endroits sécuritaires et des écoles dans lesquels les collectivités créent des milieux accueillants pour les enfants et où ils ont accès à des jeux libres et supervisés, à des loisirs et à des activités d'apprentissage. Les espaces accueillants pour les enfants peuvent fournir des services de santé et de nutrition, un soutien psychosocial et d'autres activités afin de rétablir un sentiment de normalité et de continuité⁴⁴ dans des situations d'urgence et de crise.

L'**exploitation sexuelle des enfants** (*child sexual abuse or exploitation*) est une interaction entre un enfant et un adulte (ou un autre enfant) dans laquelle des actes sont commis sur la personne d'un enfant pour en retirer un plaisir sexuel⁴⁵. Dans les écoles, l'exploitation sexuelle peut prendre la forme d'échange de faveurs sexuelles contre de meilleurs résultats scolaires, des cadeaux ou de l'argent, ainsi que de cas où des élèves font des travaux non rémunérés au domicile de leurs enseignants.

40. Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 8 sur le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments*, 2006.

41. Groupe mondial de la protection, *op. cit.*, p. 223.

42. Agence canadienne de développement international, *L'éducation des filles – Un guide pratique*, 2003.

43. Agence canadienne de développement international et ONU Femmes, *Lexique des principaux termes liés à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation économique des femmes*, 2012.

44. Groupe mondial de la protection, *op. cit.*, p. 223.

45. Action for Development (ACFODE) et Independent Development Fund, *A Trainers' Manual for Preventing Sexualized Violence Against Girls in Schools*, Ouganda, p. 25.

Le **genre** (*gender*) renvoie aux rôles et responsabilités attribués aux femmes et aux hommes par la société. Les rapports sociaux entre les sexes découlent du processus de socialisation. Le concept de « genre » ou rapports sociaux entre les sexes englobe également les attentes et les postulats à l'égard des caractéristiques, des aptitudes et des comportements attribués aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons (féminité et masculinité).

L'**intimidation** (*bullying*) est « typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation ». L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne et peut s'exprimer de diverses façons, notamment de manière physique (coups, bousculades, crocs-en-jambe), verbale (insultes, moqueries, remarques sexistes, racistes ou homophobes) et sociale (propagation de commérages et de rumeurs, exclusion d'un groupe)⁴⁶.

La **maltraitance de l'enfant** (*child abuse or maltreatment*) « s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir »⁴⁷.

La **protection des enfants** (*child protection*) s'applique à la prévention des mauvais traitements, de la négligence, de l'exploitation et de la violence à l'égard des enfants et aux interventions en cas de survenue⁴⁸.

La **sensibilisation aux questions de genre** (*gender sensitivity*) est la capacité de reconnaître les enjeux hommes-femmes, plus précisément de reconnaître les perceptions et les intérêts distincts des femmes et des hommes à cause des rôles sociaux liés à leur sexe.

La **violence** (*violence*) est définie par l'Organisation mondiale de la santé comme l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès⁴⁹. La violence peut être physique, mais aussi psychologique.

Violence en milieu scolaire (*school-related violence*) : Si on le compare à l'expression « violence à l'école », le concept de « violence en milieu scolaire » laisse entendre que la violence à l'égard des enfants et des jeunes peut se produire autant à l'intérieur de l'école qu'à proximité de celle-ci. Elle englobe toutes les formes de violence et d'exploitation physique, psychologique et sexuelle qui se produisent sur les lieux de l'école et sur le chemin de l'école. Les enseignants, les directeurs, le personnel non enseignant, les élèves et les membres de la collectivité des deux sexes peuvent se livrer à cette violence, qui peut être dirigée contre les élèves,

46. Gouvernement de l'Ontario, ministère de l'Éducation, note Politique/Programmes n° 144 : *Prévention de l'intimidation et intervention* (remplace la note Politique/Programmes n° 144 du 4 octobre 2007).

47. Organisation mondiale de la santé, *Rapport : consultation sur la prévention de la maltraitance de l'enfant* (document WHO/HSC/PVI/99.1), Genève, 29-31 mars 1999.

48. *Ibid.*, p. 13.

49. Organisation mondiale de la santé, *Violence: A Public Health Priority: WHO Global Consultation on Violence and Health*, Genève, 2-3 décembre 1996.

garçons ou filles. La violence sexuelle, les châti-
ments corporels et l'intimidation sont considérés
comme les formes les plus graves de violence en
milieu scolaire⁵⁰.

Violence sexiste (*gender-based violence*) : À
l'origine, les concepts de « violence sexiste » et de
« violence à l'égard des femmes » étaient utilisés
de façon interchangeable. La Déclaration des Nations
Unies sur l'élimination de la violence contre les
femmes (adoptée en 1993) définit la violence à
l'égard des femmes comme « tous actes de
violence dirigés contre le sexe féminin, et causant
ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des
souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques,
y compris la menace de tels actes, la contrainte
ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit
dans la vie publique ou dans la vie privée ».

La violence sexiste ne se limite pas à la violence
sexuelle et physique infligée aux femmes et aux
filles, mais englobe toutes les formes de violence
dans laquelle les victimes sont ciblées en fonction
des rôles sociaux traditionnellement attribués à
leur sexe. Il peut s'agir de demander exclusivement
aux filles de nettoyer les classes et le terrain de
l'école ou d'exposer les élèves à un langage insultant
et sexualisé qui nuit à l'estime de soi (p. ex. putain,
homo, tata ou salope)⁵¹.

50. Laetitia Antonowicz, *Trop souvent en silence : Un rapport sur la violence en Afrique de l'Ouest et du Centre*, commandé par l'UNICEF, Plan West Africa, Save the Children Sweden West Africa et ActionAid, 2010.

51. Wellesley Centers for Research on Women et Development & Training Services, Inc. (DTS), *Unsafe Schools: A Literature Review of School-Related Gender-Based Violence in Developing Countries*. Étude commandée par USAID/EGAT/WID, septembre 2003.

Annexe C : Lutter contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements à l'intérieur et à proximité des écoles – exemples de projets et de programmes

Le tableau ci-dessous donne des exemples d'initiatives précises liées aux écoles sécuritaires par comparaison à des projets ou programmes d'éducation en général. Bien que les projets énoncés dans les deux colonnes puissent appartenir à la catégorie « éducation » d'après le codage du CAD de l'OCDE, seuls ceux de la

colonne de gauche seraient considérés comme des projets liés aux écoles sécuritaires.

Initiatives liées aux écoles sécuritaires	Initiatives liées à l'éducation en général
Soutien au renforcement du système d'éducation et au renforcement des capacités qui vise expressément les problèmes relatifs à la protection des enfants (c'est-à-dire la violence, l'exploitation et les mauvais traitements infligés aux enfants ou la discrimination envers certains groupes d'enfants en classe).	Soutien au renforcement du système d'éducation et au renforcement des capacités en vue d'améliorer l'accès à une éducation de qualité. Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une approche sectorielle ou d'une approche-programme.
Soutien à la rédaction et à la mise en application de codes de conduite pour le personnel des écoles et les membres des comités scolaires dans le but bien précis de prévenir la violence (y compris la violence fondée sur le sexe), l'exploitation et les mauvais traitements à l'école et à proximité et de remédier à ces problèmes. Soutien à la conception de matériel ou programmes pédagogiques pour aborder la question de l'égalité entre les sexes et celle de la violence (y compris la violence fondée sur le sexe), de l'exploitation et des mauvais traitements.	Soutien à l'amélioration de la qualité des écoles, y compris dans les régions éloignées, et des écoles communautaires et alternatives, par divers moyens, notamment la fourniture de matériel, la formation des enseignants, la formation en gestion scolaire, l'aménagement de l'infrastructure, etc. Soutien à la conception, à l'achat et à la distribution de matériel ou programmes pédagogiques (ne portant pas sur une matière précise).
Formation des enseignants à des méthodes pédagogiques non violentes et prenant en compte les questions de genre et à l'éducation relative à la consolidation de la paix. Formation des professionnels de l'éducation ou du milieu scolaire (directeurs d'école, administrateurs, superviseurs, inspecteurs, formateurs d'autres formateurs, etc.) aux établissements d'enseignement et aux systèmes d'éducation sensibles aux questions de genre, non violents, et qui n'exploitent ni ne maltraitent les élèves.	Formation des enseignants pour améliorer la qualité de l'enseignement en classe, y compris la formation préalable et la formation non spécifique en cours d'emploi.

Initiatives liées aux écoles sécuritaires	Initiatives liées à l'éducation en général
<p>Soutien à la création de lieux d'apprentissage sûrs et sensibles aux questions de genre pour les enfants et les jeunes dans les pays touchés par un conflit.</p> <p>Programmation, y compris l'éducation communautaire, pour prévenir le recrutement dans les forces armées à l'école et à proximité.</p> <p>Programmation, y compris la sensibilisation communautaire, pour empêcher les attaques contre les écoles.</p>	<p>Accès aux services d'éducation de base pour les filles et les garçons dans les situations d'urgence.</p> <p>Accès à une éducation alternative de base dans les camps de réfugiés, dans les camps de personnes déplacées, surtout lors de crises prolongées, ou dans les communautés nomades et autres communautés touchées par les migrations forcées.</p>
<p>Soutien au renforcement des capacités dans les familles et les communautés et à la prise de mesures pour prévenir la violence et les mauvais traitements à l'égard des enfants à l'école et à proximité.</p>	<p>Sensibilisation et action éducative auprès des communautés et des familles sur les droits des enfants à l'éducation.</p>
<p>Accès à une éducation de base, y compris à des moyens alternatifs, en vue de fournir une solution à l'exploitation des enfants (p. ex. accès à l'éducation pour les enfants qui travaillent).</p> <p>Campagnes ou programmes scolaires qui visent à mener une action éducative et à enrayer la violence, l'exploitation et les mauvais traitements à l'école et à proximité, comme la traite des personnes, le travail des enfants, la violence sexuelle, etc., selon les besoins locaux</p>	<p>Éducation inclusive : soutien à l'enseignement et à l'apprentissage chez les enfants et les jeunes qui sont handicapés ou vulnérables, y compris les programmes d'enseignement spéciaux et l'accès à l'éducation pour ces derniers.</p> <p>Soutien à l'éducation de la seconde chance, y compris l'alphabétisation et l'acquisition de compétences de vie chez les jeunes ou les groupes vulnérables, par la formation des enseignants, l'élaboration de programmes d'enseignement et l'aménagement de l'infrastructure.</p> <p>Programmation pour l'acquisition de compétences professionnelles chez les jeunes ou les groupes vulnérables.</p>
<p>Programmes de soutien aux élèves victimes de violence (y compris la violence fondée sur le sexe), d'exploitation et de mauvais traitements à l'école et à proximité.</p>	<p>Programmes alimentaires dans les écoles.</p> <p>Programmes de santé dans les écoles, y compris la vaccination.</p>

Annexe D : Modèle logique de la stratégie de gestion du rendement pour assurer l'avenir des enfants et des jeunes

1000 Bien-être et habilitation accrues des enfants et des jeunes ⁵²					
↑		↑		↑	
RÉSULTAT ULTIME		ÉDUCATION		SÉCURITÉ	
↑		↑		↑	
RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES		1200 Nombre accru de filles, de garçons et de jeunes qui terminent ⁵¹ un cycle d'éducation de base de qualité et nombre accru de possibilités d'apprentissage pour ces groupes		1300 Protection accrue des droits fondamentaux des filles, des garçons et des jeunes	
↑		↑		↑	
SANTÉ		ÉDUCATION		SÉCURITÉ	
↑		↑		↑	
RÉSULTATS IMMÉDIATS		1100 Pratiques sanitaires renforcées chez les filles, les garçons et les mères		1200 Nombre accru de filles, de garçons et de jeunes qui terminent ⁵¹ un cycle d'éducation de base de qualité et nombre accru de possibilités d'apprentissage pour ces groupes	
↑		↑		↑	
PORTÉE		ÉDUCATION		SÉCURITÉ	
↑		↑		↑	
RÉSULTATS IMMÉDIATS		1110 Capacité accrue des gouvernements, des établissements de santé et de la société civile à planifier et à mettre en œuvre les stratégies sur la santé d'une manière équitable et en tenant compte des femmes et des hommes ainsi qu'à assurer le suivi et à les évaluer.		1220 Disponibilité accrue de ressources éducatives adaptées aux réalités culturelles ⁵³ et écologiques qui tiennent compte des différences entre les sexes pour les enfants et les jeunes, y compris ceux de régions marginalisées.	
↑		↑		↑	
RÉSULTATS IMMÉDIATS		1120 Capacité accrue des travailleurs de la santé à répondre aux besoins des enfants, garçons et filles, et des mères en tenant compte des différences entre les sexes.		1230 Accès équitable accru à l'éducation de base et aux possibilités d'apprentissage pour les filles, les garçons et les jeunes, que ce soit à l'école ou à l'extérieur de celle-ci.	
↑		↑		↑	
RÉSULTATS IMMÉDIATS		1130 Accès équitable accru à des services de santé complets et intégrés ⁵⁴ pour les enfants et les mères, y compris les services d'assainissement et d'approvisionnement en eau, pour prévenir, gérer et traiter les principales maladies ⁵⁵ .		1310 Capacité accrue des gouvernements et de la société civile à assurer la protection des enfants et des jeunes en tenant compte des différences entre les sexes, grâce, entre autres choses, à l'établissement, à la mise en œuvre et au respect de cadres législatifs et de politiques visant expressément les jeunes et les enfants et à des mécanismes de protection officiels et officieux.	
↑		↑		↑	
RÉSULTATS IMMÉDIATS		1210 Capacité accrue des autorités scolaires et de la société civile à gérer les systèmes d'éducation privés et publics et à fournir une éducation de base de qualité en tenant compte des différences entre les sexes.		1320 Accès accru à des activités participatives qui tiennent compte des différences entre les sexes pour les enfants et les jeunes afin de renforcer leur résilience, de leur permettre de se protéger contre la violence et les mauvais traitements et de contribuer à la vie de leur collectivité.	
↑		↑		↑	
RÉSULTATS IMMÉDIATS		1220 Disponibilité accrue de ressources éducatives adaptées aux réalités culturelles ⁵³ et écologiques qui tiennent compte des différences entre les sexes pour les enfants et les jeunes, y compris ceux de régions marginalisées.		1330 Accès accru à des services équitables qui tiennent compte des différences entre les sexes et les enfants et les jeunes, y compris les services liés à l'éducation, à la santé et au soutien social.	
↑		↑		↑	
RÉSULTATS IMMÉDIATS		1230 Accès équitable accru à l'éducation de base et aux possibilités d'apprentissage pour les filles, les garçons et les jeunes, que ce soit à l'école ou à l'extérieur de celle-ci.		1300 Protection accrue des droits fondamentaux des filles, des garçons et des jeunes	

52. En situation d'urgence, de conflit, d'après-conflit ou de fragilité, les résultats devraient tenir compte de la mesure dans laquelle les ressources et les services offerts aux enfants et aux jeunes sont pertinents et appropriés, vu le contexte.

Notes de fin pour l'annexe D :

- i. Le modèle logique de l'initiative de Muskoka inclut les 11 indicateurs adoptés par la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant, soit un ensemble d'indicateurs pour la santé des femmes et des enfants :
 - Taux de mortalité maternelle (décès pour 100 000 naissances vivantes);
 - Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans et proportion de décès de nouveau-nés (nombre de décès pour 1 000 naissances vivantes);
 - Enfants de moins de cinq ans qui présentent un retard de croissance (pourcentage des enfants de moins de cinq ans dont le rapport taille-âge est inférieur à -2 écarts-types par rapport aux normes de croissance de l'enfant de l'OMS);
- Un ensemble de référence de huit indicateurs en ce qui concerne la prestation de soins;
 - Besoin en matière de contraception satisfait (proportion des femmes de 15 ans à 49 ans qui sont mariées ou en couple et dont le besoin en matière de planification familiale est satisfait, c'est-à-dire qu'elles ne veulent pas d'autres enfants ou souhaitent attendre au moins deux ans avant d'avoir un enfant et qu'elles utilisent une méthode de contraception);
 - Accès à des soins prénatals (pourcentage de femmes de 15 ans à 49 ans qui ont accouché d'un enfant vivant et qui ont reçu des soins prénatals de la part d'un fournisseur de soins de santé qualifié au moins quatre fois pendant la grossesse);
 - Traitement antirétroviral prophylactique pour les femmes enceintes séropositives afin de prévenir la transmission verticale du VIH et thérapie antirétrovirale pour les femmes qui y sont admissibles;
 - Présence de personnel qualifié à l'accouchement (pourcentage des naissances vivantes assistées par du personnel de santé qualifié);
 - Soins postnatals pour les mères et les bébés (pourcentage des mères et des bébés, de sexe masculin et féminin, qui ont reçu une visite de soins postnatals dans les deux jours suivant la naissance);
 - Allaitement maternel exclusif pendant six mois (pourcentage des nourrissons de 0 mois à 5 mois nourris exclusivement au sein);
 - Trois doses du vaccin combiné contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC) (pourcentage des enfants de 12 mois à 23 mois qui ont reçu trois doses du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche);
 - Traitement antibiotique de la pneumonie (pourcentage des enfants de 0 mois à 59 mois présumés atteints d'une pneumonie à qui l'on administre un traitement antibiotique).
- ii. L'achèvement du cycle d'études est un résultat indirect pour le résultat intermédiaire concernant les investissements dans l'éducation. Le résultat escompté dans le domaine de l'éducation est l'apprentissage, mais on ne peut obtenir de données comparables à l'échelon mondial actuellement.
- iii. Nous croyons comprendre que cela inclut la promotion de l'hygiène et de la santé, et l'éducation. De plus, les services de santé doivent être conçus et gérés dans le respect de l'environnement.
- iv. Les principales maladies touchant les enfants et les jeunes pour lesquelles des données probantes qui reposent sur des recherches sérieuses existent (y compris des revues faisant autorité comme *The Lancet*, les rapports de programme et des méta-analyses portant expressément sur les enfants et les jeunes, des données de recherche et des essais d'organisations et de partenaires crédibles, dont l'OMS, l'UNICEF, la Fondation Bill et Melinda Gates). En 2011, les principales maladies touchant les enfants et les jeunes étaient la pneumonie, la diarrhée, le paludisme, le VIH/sida, et la rougeole. Sont exclues les maladies non transmissibles, comme le cancer, le diabète et les maladies cardiovasculaires. Remarque : Cette liste pourrait être modifiée si de nouvelles données probantes étaient obtenues.
- v. Par ressources adaptées aux réalités culturelles, on entend la prise en compte des langues locales et du contexte du développement propre au pays, comme la prévalence du VIH ou un conflit/une situation d'urgence, dans le matériel d'apprentissage et d'enseignement, le programme d'enseignement et la formation des enseignants.

ANNEXE E : La sécurité à l'école – Exemples d'énoncés de résultats et d'indicateurs connexes

Résultat ultime :

Sécurité renforcée des garçons, des filles et des jeunes en milieu scolaire dans le pays X.

(Indicateur suggéré : Proportion de filles, de garçons et de jeunes qui subissent tout type de violence physique ou psychologique à l'intérieur et à proximité des écoles.)

Secteurs de programmation	Résultats immédiats	Indicateurs	Résultats intermédiaires	Indicateurs
Créer un environnement stratégique favorable pour la protection des enfants à l'intérieur et à proximité des écoles.	<ul style="list-style-type: none"> Capacité améliorée des ministères hiérarchiques intéressés (Bien-être social, Santé, Justice, Éducation, Famille et Condition féminine), des parlementaires et des organisations de la société civile à établir des politiques multisectorielles, des stratégies et des règlements pour protéger les filles, les garçons et les jeunes à l'intérieur et à proximité des écoles, ainsi qu'en milieu scolaire. Capacité accrue du ministère de l'Éducation à inclure la protection des enfants et l'égalité entre les sexes dans les politiques, les cadres réglementaires, les programmes d'études, les programmes de formation et les systèmes d'information de gestion. Connaissance et compréhension accrues des enjeux liés à la protection des enfants et à l'égalité entre les sexes dans l'éducation par les décideurs, les organisations de la société civile, les collectivités, les associations de parents et le personnel scolaire; 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de décideurs qualifiés qui manifestent une connaissance et une compréhension des droits des enfants et de la protection de ces derniers (à l'intérieur et à proximité des écoles). Perception des décideurs qualifiés au sujet de leur capacité à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des règlements pour protéger les enfants et les jeunes à l'intérieur et à proximité des écoles. Nombre de responsables de l'éducation et d'employés du ministère de l'Éducation qui ont terminé avec succès une formation sur les droits des enfants, la protection des enfants et l'égalité entre les sexes. Perception des responsables de l'éducation et des employés du ministère de l'Éducation qualifiés au sujet de leur capacité à mettre en œuvre et à assurer le suivi de plans d'action qui prennent en compte les questions de genre pour protéger les enfants et les jeunes en milieu scolaire. Nombre ou pourcentage (sur le total) de décideurs qualifiés, de membres d'organisations de la société civile et de collectivités, de parents et d'employés d'écoles qui manifestent une connaissance des enjeux liés à la protection des enfants et à l'égalité entre les sexes, et qui reconnaissent la nécessité d'assurer la sécurité à l'intérieur et à proximité des écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration et consolidation améliorées de la protection des enfants et des principes favorables aux enfants dans les cadres législatifs et stratégiques, y compris la législation sur la violence à l'endroit des enfants et sur l'utilisation des châtimants corporels par les enseignants et d'autres fournisseurs de soins. Application accrue des politiques nationales en matière de protection des enfants et d'égalité entre les sexes dans le secteur de l'éducation par le ministère de l'Éducation à tous les niveaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Existence de politiques, de stratégies, de lois et de règlements nationaux et infranationaux qui visent à empêcher la violence, les mauvais traitements et l'exploitation à l'endroit de l'ensemble des garçons et des filles et à protéger ces derniers à l'intérieur et à proximité des écoles. Mesure dans laquelle les stratégies et les règlements pédagogiques qui prennent en considération la sécurité à l'intérieur et à proximité des écoles (y compris la violence sexiste à l'école) sont mis en œuvre et respectés par les autorités scolaires nationales et locales en collaboration avec d'autres organes de réglementation, le système judiciaire, la société civile et des organisations communautaires. Mesure dans laquelle des données ventilées par sexe relatives aux indicateurs de protection des enfants de tous les groupes d'âge (y compris la sécurité dans les écoles) sont utilisées par les autorités scolaires pour la planification, le suivi, la recherche et l'évaluation. Niveau de participation des organisations de la société civile, des membres des collectivités (y compris les groupes de femmes), des parents et du personnel scolaire à l'élaboration de politiques en matière de sécurité à l'intérieur et à proximité des écoles. Niveau d'engagement des membres des collectivités, des parents et du personnel scolaire en matière de protection des droits des filles, des garçons et des jeunes à l'intérieur et à proximité des écoles.

Secteurs de programmation	Résultats immédiats	Indicateurs	Résultats intermédiaires	Indicateurs
<p>Créer un environnement stratégique favorable pour la protection des enfants à l'intérieur et à proximité des écoles. (Suite)</p> <p>Renforcer les écoles à titre d'agentes de protection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des structures scolaires et communautaires (groupes de femmes, enseignants, clubs de jeunes et d'enfants, etc.) à promouvoir les droits des enfants et l'égalité entre les sexes en milieu scolaire. Connaissance accrue des enseignants, des directeurs d'écoles, des parents et des élèves au sujet des formes non violentes de discipline qui tiennent compte des différences entre les sexes. Capacité accrue des élèves, garçons et filles, à s'élever contre la violence à l'école et à signaler des incidents. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de membres de structures scolaires et communautaires (y compris les clubs d'enfants) qui manifestent une connaissance des enjeux liés à la protection des enfants et à l'égalité entre les sexes, ainsi que des moyens de prévenir et de régler les problèmes de sécurité à l'intérieur et à proximité des écoles. Nombre ou pourcentage de directeurs d'écoles, d'enseignants et de parents qualifiés qui démontrent une connaissance des formes de discipline non violentes et prenant en compte les questions de genre. Nombre de filles qui suivent une formation sur les aptitudes à la vie quotidienne (y compris sur l'affirmation de soi). Perception des écolières, des jeunes femmes et des jeunes hommes de leurs capacités à s'élever contre la violence et à faire preuve d'affirmation de soi. Nombre ou pourcentage de filles, de garçons et de jeunes qui connaissent les mécanismes d'orientation locaux existants en matière de protection ainsi que les services de soutien connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> Environnement favorable local renforcé pour la protection des droits des élèves, notamment des filles et d'autres groupes vulnérables. Sécurité accrue dans les écoles et en milieu scolaire pour tous les enfants, en particulier les filles et les autres groupes vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur de la coordination des politiques (c.-à-d. mécanisme interministériel ou mécanisme de coordination élargi, y compris organisations de la société civile et parlementaires) en matière de protection des enfants et de sécurité à l'intérieur et à proximité des écoles. Mesure dans laquelle les mesures locales et scolaires qui tiennent compte de la spécificité des sexes et qui visent à protéger les garçons et les filles (y compris les codes de conduite et les mécanismes d'aiguillage) sont appliquées à l'intérieur et à proximité des écoles. Mesure dans laquelle les enseignants et les directeurs d'école utilisent des stratégies de recherche non violentes et prenant en compte les questions de genre en matière de gestion de classe. Mesure dans laquelle des comportements plus respectueux sont observés parmi les élèves, filles et garçons, et entre les élèves et leurs enseignants. Niveau de participation des écolières et des jeunes femmes à la promotion de leurs droits et de ceux d'autres groupes vulnérables. Mesure dans laquelle les mécanismes d'orientation et les services de soutien sont utilisés par les écolières, les jeunes femmes et leurs familles.
<p>Protéger les filles et les garçons à l'intérieur et à proximité des écoles, en situation d'urgence, de conflit, d'après-conflit ou de fragilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des autorités scolaires et des membres des comités de gestion scolaire à mettre en œuvre des plans de préparation aux situations d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de membres des autorités scolaires et des comités de gestion scolaire qui ont reçu une formation en matière de préparation aux situations de crise. Pourcentage d'enseignants ayant reçu une formation sur les règles de sécurité relatives aux enfants en situation de crise. Pourcentage d'enseignants et de directeurs d'école qui ont des connaissances sur les systèmes d'aiguillage et les services de protection tenant compte des questions de genre (c.-à-d. dans les cas de violence sexiste et sexuelle dirigée contre des écolières à titre d'« arme de guerre »). 	<ul style="list-style-type: none"> Système d'éducation amélioré et préparation des écoles accrue en matière de protection des garçons et des filles en situation de crise. 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un guichet unique, au sein du ministère de l'Éducation, consacré aux interventions d'urgence en milieu scolaire. Degré auquel l'éducation sensible aux questions de genre et adaptée aux situations d'urgence est intégrée dans le plan du secteur de l'éducation. Mesure dans laquelle la réduction des risques liés aux catastrophes est intégrée dans le plan du secteur de l'éducation. Mesure dans laquelle les questions critiques en situation de conflit (c.-à-d. langue d'instruction, accès équitable pour les enfants des minorités ethniques, recrutement d'élèves dans des groupes armés) sont intégrées dans le plan du secteur de l'éducation.

Secteurs de programmation	Résultats immédiats	Indicateurs	Résultats intermédiaires	Indicateurs
Protéger les filles et les garçons à l'intérieur et à proximité des écoles, en situation d'urgence, de conflit, d'après-conflit ou de fragilité. (Suite)	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure capacité des gouvernements locaux, des organisations de la société civile et des parents à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de préparation afin de pouvoir fournir à l'ensemble des garçons, des jeunes hommes, des filles et des jeunes femmes des lieux d'apprentissage sécuritaires, équitables et qui tiennent compte des différences entre les sexes. Capacité accrue des autorités scolaires, des directeurs d'école et des enseignants à fournir des lieux d'apprentissage sécuritaires, équitables et qui tiennent compte des différences entre les sexes en situation de crise. Connaissances accrues des autorités scolaires et du personnel des écoles au sujet des critères relatifs aux écoles amies des enfants, et au sujet du guide de l'INEE relatif à la construction d'écoles plus sécuritaires. Capacité accrue des élèves (filles et garçons) à se protéger en situation de crise. 	<ul style="list-style-type: none"> Perception des gouvernements locaux, des organisations de la société civile et des parents au sujet de leur capacité à fournir à l'ensemble des garçons, des jeunes hommes, des filles et des jeunes femmes des lieux d'apprentissage sécuritaires, équitables et qui tiennent compte des différences entre les sexes. Pourcentage de membres d'autorités scolaires, de directeurs d'école et d'enseignants qui démontrent leurs connaissances des méthodes de gestion de sujets tels que la prévention de conflits, les droits de la personne, l'égalité entre les sexes et la réduction des risques. Pourcentage de membres de structures scolaires qualifiés qui manifestent une connaissance des critères relatifs aux écoles amies des enfants et du Guide de l'INEE pour la construction d'écoles plus sécuritaires. Nombre d'élèves (filles et garçons) qui manifestent une connaissance de base de ce qu'il faut faire en situation d'urgence, ainsi qu'en matière de réduction des risques liés aux catastrophes, de droits de la personne et d'égalité entre les sexes (c.-à-d. où aller s'ils sont séparés de leurs parents ou s'ils aperçoivent une mine antipersonnel). 	<ul style="list-style-type: none"> Préparation accrue des collectivités pour protéger les filles et les garçons en situation de crise, lorsque ceux-ci vont à l'école et en revenant. Qualité⁵³ et sécurité améliorées des milieux d'apprentissage pour les garçons, les filles et les jeunes en situation de crise. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de comités de gestion des écoles qui ont un plan de préparation aux catastrophes (y compris des procédures pour faire en sorte que les écoles ne servent pas d'abris temporaires pour des réfugiés et que des individus armés ne se trouvent pas sur la propriété des écoles). Existence de systèmes d'alerte rapide créés par les gouvernements locaux, les organisations de la société civile et les parents pour protéger les enfants en cas de crise (c.-à-d. attaques violentes, déplacements). Nombre de collectivités ayant des programmes d'accompagnement pour les élèves (filles et garçons). Niveau de pertinence des programmes scolaires par rapport aux situations de crises (c.-à-d. aptitudes à la vie quotidienne, prévention des conflits, droits de la personne, égalité entre les sexes, réduction des risques de catastrophes). Pourcentage d'écoles qui ont des mesures de sécurité adaptées au contexte (c.-à-d. murs d'enceinte). Pourcentage de lieux d'apprentissage qui répondent aux critères relatifs aux écoles amies des enfants de l'UNICEF et au guide de l'INEE pour la construction d'écoles plus sécuritaires. Existence d'initiatives destinées à apprendre aux garçons, aux filles et aux jeunes à se protéger eux-mêmes en situation de crise. Niveau de participation des filles et des garçons dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de préparation.

53. Un **milieu d'apprentissage de qualité** possède les caractéristiques suivantes : la sécurité (physique et psychosociale), la sensibilité aux différences entre les sexes, l'inclusion, des ressources et des installations suffisantes, l'utilisation d'approches dans lesquelles les apprenants prennent une part active au processus d'apprentissage, l'utilisation de méthodes de discipline positives qui respectent les droits et l'intégrité des enfants, la disponibilité d'eau potable et d'installations d'assainissement qui fournissent intimité et sécurité, du matériel d'apprentissage et de l'équipement scolaire qui tiennent compte des filles et des garçons et qui prônent la paix, la présence de personnel qualifié à l'école, la disponibilité de services de santé, de nutrition et de protection, et un système de suivi et d'information solide. La participation active des élèves, des parents et des membres de la collectivité est essentielle à l'obtention de résultats durables.

Secteurs de programmation	Résultats immédiats	Indicateurs	Résultats intermédiaires	Indicateurs
<p>Protéger les filles et les garçons à l'intérieur et à proximité des écoles, en situation d'urgence, de conflit, d'après-conflit ou de fragilité. (Suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès accru à des lieux d'apprentissage sécuritaires et protégés pour les filles et les garçons. • Capacité accrue des fournisseurs de services locaux à gérer les questions touchant la protection des enfants et les violations des droits fondées sur le sexe. • Capacité accrue des autorités locales et des collectivités à protéger les filles, les garçons et les jeunes contre le recrutement dans les régions ou les pays touchés par des conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage ou nombre de filles et de garçons inscrits dans des écoles sûres et sécuritaires. • Pourcentage de fournisseurs de services qualifiés qui manifestent une connaissance et des compétences en matière de gestion des questions liées à la protection des jeunes et aux violations des droits relatifs à l'égalité entre les sexes. • Pourcentage de membres des autorités locales et de membres des collectivités qualifiés qui peuvent décrire les stratégies visant à protéger les élèves (filles et garçons) en situation de crise (c.-à-d. les protéger contre les attaques et les activités de recrutement). 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence accrue des filles et des garçons dans les lieux d'apprentissage sécuritaires en situation de crise. • Utilisation accrue des services d'aiguillage et de soutien psychosocial par les enfants et les jeunes qui ont besoin de protection, en particulier les filles. • Meilleure qualité des mécanismes d'aiguillage locaux et des services de soutien destinés aux enfants et aux jeunes qui ont besoin de protection, en particulier les filles. • Protection accrue des filles, des garçons et des jeunes contre le recrutement dans les régions ou les pays touchés par des conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de présence des filles et des garçons dans les lieux d'apprentissage sécuritaires. • Nombre de filles et de garçons qui ont reçu des services de soutien de la part de fournisseurs de services qualifiés. • Perception des écolières et des jeunes femmes au sujet de la qualité des mécanismes d'aiguillage et des services de soutien existants qui sont offerts aux filles et aux garçons dans les écoles. • Mesure dans laquelle les services et les mécanismes locaux réagissent en cas de violation des droits (c.-à-d. violations graves des droits des enfants durant un conflit armé, trafic d'enfants) pour aider les filles et les garçons. • Nombre et pourcentage d'écolières et d'écoliers associés à des groupes armés.

